Commission
des biens culturels
du Québec

COMMENT NOMMER LE PATRIMOINE QUAND LE PASSÉ N'EST PLUS ANCIEN ?

Québec

COMMENT NOMMER LE PATRIMOINE QUAND LE PASSÉ N'EST PLUS ANCIEN ?

Document de réflexion sur le patrimoine moderne

Commission des biens culturels du Québec

Octobre 2005

Direction de la publication : Suzel Brunel et France Vanlaethem
Recherche et rédaction : France Vanlaethem et Joances Beaudet
Révision linguistique : Hélène Dumais
Traitement de texte : Suzanne Turcotte et Corinne Gustin

© Commission des biens culturels du Québec, 2005
225, Grande Allée Est, bloc A, RC
Québec, Québec G1R 5G5

Téléphone : (418) 643-8378
Télécopieur : (418) 643-8591
Adresse électronique : info@cbcq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.cbcq.gouv.qc.ca

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS LE TEXTE 5

INTRODUCTION 6

1. CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES 8

1.1 PROBLÈMES PARTICULIERS DE RECONNAISSANCE 8
1.1.1 Les initiatives 8
1.1.2 La nouveauté et la non-familiarité 10
1.1.3 Le manque de protection 12
1.1.4 La méconnaissance, voire le mépris 12
1.1.5 La datation 13
1.2 PROBLÈMES PARTICULIERS DE CONSERVATION 14
1.2.1 L'obsolescence et la fragilité 14
1.2.2 L'abondance et le gigantisme 15
1.3 PROBLÈMES PARTICULIERS D'ÉVALUATION 15
1.3.1 L'authenticité conceptuelle 16
1.3.2 La nouveauté 17
1.3.3 L'architecte 18
1.3.4 La variété 19
1.3.5 La distance historique 19
1.4 PATRIMOINE RÉCENT ET MODERNITÉ 21
1.4.1 L'architecture moderne 21
1.4.2 Modernité, modernisation, modernisme 22
1.4.3 Le Mouvement moderne 23
1.4.4 La modernité architecturale au Québec 24
1.5 POURQUOI LE PATRIMOINE RÉCENT ? 26
1.5.1 Son intérêt historique 26
1.5.2 Sa valeur anthropologique 26
1.5.3 Le développement durable 27

2. APPELLATIONS ET DÉFINITIONS 28

2.1 APPELLATIONS 28
2.1.1 Les appellations de nature chronologique 28
2.1.1.1 Le patrimoine architectural du XX^{e} siècle 28
2.1.1.2 Le passé récent 29
2.1.1.3 Le patrimoine de l'ère moderne 29
2.1.2 Les appellations de nature thématique 29
2.1.2.1 L'architecture du Mouvement moderne 29
2.1.2.2 Le patrimoine moderne 29
2.2 DÉFINITIONS 30
2.2.1 Les définitions associées aux appellations issues d'un découpage temporel de l'histoire 30
2.2.1.1 Le patrimoine du XX^{e} siècle 30
2.2.1.2 Le passé récent 31
2.2.1.3 Le patrimoine bâti de l'ère moderne 32

2.2.2 Les définitions associées aux appellations issues d'un découpage thématique de l'histoire 32
2.2.2.1 Le patrimoine du Mouvement moderne 32
2.2.2.2 Le patrimoine moderne 33

3. ENJEUX DU PATRIMOINE RÉCENT 34

3.1 LE PATRIMOINE DU XX^{e} SIÈCLE 34
3.2 LE PASSÉ RÉCENT 35
3.3 LE PATRIMOINE MODERNE 36
3.4 UN RAPPORT AU TEMPS CHANGEANT 36

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 38

ILLUSTRATIONS 39

BIBLIOGRAPHIE 62

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS LE TEXTE

APT	Association pour la préservation et ses techniques
BEEFP	Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine
CBCQ	Commission des biens culturels du Québec
CCA	Centre canadien d'architecture
CIBC	Canadian Imperial Bank of Commerce (Banque canadienne impériale de commerce)
CLMHC	Commission des lieux et des monuments historiques du Canada
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DOCOMOMO	DOcumentation et COnservation des édifices, sites et ensembles urbains du MOuvement Moderne
É.-U.	États-Unis
ICCROM	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
INAH	Institut national d'histoire de l'art
mAAN	Réseau asiatique d'architecture moderne
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
SAH	Society of Architectural Historians
SI	Sélection internationale de l'architecture du Mouvement moderne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UQAM	Université du Québec à Montréal
WHL	World Heritage List

INTRODUCTION

Depuis quelques années, à l'instar de plusieurs autres collectivités, la société québécoise voit se développer un intérêt patrimonial pour son environnement bâti récent, alors que jusqu'à présent ce genre de valorisation était exclusivement limité à l'ancien. En même temps, un nombre croissant de chercheurs et de groupes de discussion se portent à la défense des éléments les plus remarquables de l'architecture moderne et, depuis peu, certaines autorités responsables de la protection et de la gestion patrimoniales au Québec incluent ce corpus dans leurs préoccupations.

Pour illustrer ce nouveau domaine par quelques composantes emblématiques québécoises, mentionnons d'abord le Westmount Square, grand complexe urbain multifonctionnel, construit au cœur d'un quartier résidentiel de Montréal durant la seconde moitié des années 60, sous la direction de l'architecte Ludwig Mies van der Rohe, l'un des maîtres du Mouvement moderne. En 1989, sa restauration peu respectueuse déclenche la première mobilisation en faveur de la sauvegarde de l'architecture novatrice du XX^{e} siècle au Québec. Depuis, la Ville de Montréal a inclus la production architecturale récente dans son plan d'urbanisme[1].

Retenons ensuite les églises modernes, particulièrement nombreuses au Québec, qui témoignent d'un renouvellement des pratiques, comme le documente l'historien Claude Bergeron en 1987, dans son ouvrage consacré aux années 1940-1985. Bien que ces églises soient incluses dans l'inventaire des lieux de culte réalisé en 2003 conjointement par la Fondation du patrimoine religieux du Québec et par le ministère de la Culture et des Communications (MCC)[2], elles ne sont pas ciblées dans le processus de hiérarchisation patrimoniale en cours au moment d'écrire ces lignes, et qui porte uniquement sur les bâtiments érigés avant 1945.

Cette situation a conduit la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) à engager une réflexion sur ce nouveau patrimoine.

La recherche documentaire a été réalisée d'abord par la consultante Joances Beaudet, (urbanisme et aménagement, Université Laval) et complétée ensuite par France Vanlaethem, professeure, directrice du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et membre de la CBCQ.

Outre les publications des grands organismes internationaux (UNESCO, ICOMOS et DOCOMOMO principalement), la recherche a bénéficié des écrits de nombreux spécialistes dont Bernard Toulier, conservateur du patrimoine au ministère de la Culture et de la Communication à Paris, et Susan Bronson, professeure à l'Université de Montréal et coauteure pour la Commission des lieux et des

---

[1] « Le patrimoine montréalais ne se limite pas aux éléments anciens présentant une valeur exceptionnelle ou un caractère monumental. Il comprend également des immeubles et des secteurs d'intérêt de production plus récente, relevant du patrimoine moderne ou industriel... », Ville de Montréal, *Plan d'urbanisme de Montréal. Version préliminaire*, avril 2004, p. 153.

[2] Fondation du patrimoine religieux du Québec, Culture et Communications Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec.

monuments historiques du Canada (CLMHC) d'un rapport sur le patrimoine bâti de l'ère moderne (1997).

Ont aussi été pris en considération certains des principaux apports de l'historiographie des sociétés contemporaines et de leurs manifestations culturelles (en particulier architecturales et urbaines) ainsi que les réflexions récemment amorcées par des historiens et des philosophes pour comprendre la place toujours plus grande prise par le patrimoine dans la culture, depuis une trentaine d'années.

L'objet de ce document de réflexion est de proposer une définition de ce nouveau patrimoine, dont l'appellation fluctue entre « moderne » et « récent », ou encore se confond avec le XX^{e} siècle suivant les pays, définition qui puisse répondre aux réalités historiques du Québec ainsi qu'aux enjeux contemporains de la protection.

Grâce à une revue de la documentation, ce rapport retrace l'émergence de ce nouveau corpus sur la scène internationale, souligne les problèmes particuliers de reconnaissance, de conservation et d'évaluation qu'il pose, dresse un inventaire des principales appellations et définitions en usage afin de circonscrire le contenu du patrimoine bâti récent et de comprendre les multiples logiques qui sous-tendent l'intérêt qu'on lui porte.

Au départ, la CBCQ nourrissait l'ambition que ce rapport traite aussi des méthodes d'inventaire et d'analyse, ainsi que des techniques de conservation et de restauration du patrimoine récent. Cependant, il s'est avéré que la complexité de l'entreprise justifiait qu'on y consacre davantage de ressources dans une étape ultérieure. Ce document-ci de réflexion veut également servir d'assise à l'élaboration de principes de gestion et d'intervention adaptés à ce type bien particulier de patrimoine.

D'ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, la Division de l'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie a commandé une étude relative à la désignation de secteurs et d'immeubles significatifs de la période moderne dans cet arrondissement central de la Ville de Montréal. S'appuyant, entre autres, sur les recherches de la CBCQ en matière de patrimoine moderne et de gestion par les valeurs[3], l'arrondissement Ville-Marie veut proposer une procédure d'évaluation patrimoniale qui tienne compte des avancées les plus actuelles de la théorie et de la doctrine de la conservation.

La CBCQ se réjouit de constater que ses initiatives amènent d'autres organismes à s'en inspirer pour mettre au point des outils concrets.

Depuis les premières heures de sa consécration au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}, le patrimoine, ou plutôt le monument historique, est associé au passé et à l'ancien. Il n'est donc pas étonnant que la compréhension et la conservation du patrimoine récent commandent une réévaluation des façons de penser et de faire.

[3] *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle,* Commission des biens culturels du Québec, juin 2004.

1. CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Avant d'aborder l'objet essentiel de cette recherche, c'est-à-dire les questions relatives aux appellations et définitions, il nous est apparu important de résumer les principales initiatives qui, depuis une vingtaine d'années, ont porté l'émergence du patrimoine récent sur la scène internationale et les obstacles majeurs qu'ont rencontrés sa reconnaissance, sa protection et sa conservation.

Témoin matériel des changements rapides et profonds qu'ont connus les sociétés au XX^e^ siècle, voire au XIX^e^ siècle, le patrimoine récent, à bien des égards, n'est pas comparable au patrimoine traditionnel plus ancien. Aussi pour en comprendre la spécificité, nous retraçons le contexte historique dont il tire une partie de son sens : la modernité.

1.1 PROBLÈMES PARTICULIERS DE RECONNAISSANCE

Dans certains pays, comme la France ou la Grande-Bretagne, la protection du patrimoine récent remonte au milieu du XX^e^ siècle. Dès 1957, à Paris, le théâtre des Champs-Élysées des frères Perret, inauguré en 1913, est la première oeuvre « moderne » classée dans l'Hexagone. Avec l'arrivée d'André Malraux au ministère des Affaires culturelles en 1958, des listes de monuments « modernes » sont établies. Bien que l'exercice n'ait pas eu de suite immédiate, il mènera toutefois au classement, en 1964, de quelques réalisations du chef de file de l'Art nouveau en France, Hector Guimard, et d'œuvres architecturales de Le Corbusier (Toulier 1997 : 15-19).

De l'autre côté de la Manche, dès les années 50, des bâtiments de l'entre-deux-guerres sont inscrits comme monuments historiques (Binney 1988 : 46). Mais ces cas demeurent l'exception : les résistances sont fortes et la sensibilité au patrimoine récent est peu partagée. Notons que la ferveur des années 60 et 70 envers le patrimoine ancien se manifeste souvent en réaction à l'architecture moderne, accusée de détruire la ville historique.

Ce n'est qu'au cours des quinze dernières années que se développe un intérêt croissant pour le patrimoine récent, comme en témoignent la création de groupes voués à sa défense, la tenue de nombreuses rencontres de spécialistes sur le sujet et la mise en place de programmes de formation supérieure spécifiques.

1.1.1 Les initiatives

La motivation première des groupes de discussion en faveur du patrimoine récent n'est pas différente fondamentalement de celle des défenseurs de l' « autre » patrimoine : elle est en effet généralement réactive.

C'est ainsi qu'aux Pays-Bas, en 1988, à la suite des problèmes de conservation posés par un des emblèmes du Mouvement moderne (le sanatorium de Zonnestraal construit entre 1926 et 1931)[4] est fondé un premier organisme voué à la DOcumentation et à la COnservation de l'architecture du MOuvement MOderne au

[4] Quelques-uns des bâtiments mentionnés dans le texte sont illustrés à la fin du document.

sein de l'Université de technologie d'Eindhoven (DOCOMOMO International). En 1990, il tient sa première conférence internationale à Eindhoven.

Cette rencontre n'est pas la première sur le sujet. Elle a été précédée par une réunion d'experts convoquée par ICOMOS en 1985, à Paris, et par un colloque international organisé en 1987, à Éveux[5], par la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications de la France, sur le thème *Enjeux du patrimoine du XX^e siècle*. D'autres conférences d'experts sont convoquées par le Conseil de l'Europe, à Vienne en 1989 et à Barcelone en 1990. Elles font suite à la recommandation rédigée par les ministres européens responsables du patrimoine architectural, rassemblés à Grenade en 1985, en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine du XX^e siècle.

Amorcées durant la seconde moitié des années 80, les conférences sur le patrimoine récent se multiplient. Depuis 1990, DOCOMOMO International organise tous les deux ans une rencontre internationale dans un des pays où le réseau est représenté et avec la collaboration de la section locale. Parallèlement, son comité de spécialistes/Technologie propose plusieurs séminaires sur les questions de conservation des matériaux.

Au milieu des années 90, le patrimoine du XX^e siècle est officiellement reconnu comme un domaine d'intérêt par l'UNESCO. Les experts réunis en juin 1994 proposent la *Stratégie globale pour une liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible* qui est adoptée par le comité du patrimoine mondial en décembre de la même année. Ce plan d'action débouche, entre autres, sur l'organisation par ICOMOS de deux séminaires sur le patrimoine du XX^e siècle, le premier à Helsinki en 1995 et l'autre à Mexico en 1996 (van Oers 2003 : 10)[6].

L'arrivée du nouveau siècle stimule la réflexion sur le sujet au sein des organisations liées à l'UNESCO. En février 2001, ICOMOS Finlande accueille une conférence sur le thème de la préservation du modernisme d'après-guerre dans les centres urbains[7]. En septembre de la même année, pour guider le comité exécutif d'ICOMOS, une réunion de travail est tenue à Montréal. Elle conduira à la rédaction du Plan d'action de Montréal. Parallèlement, en octobre, à Paris, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ouvre une série de rencontres d'experts et amorce un programme d'études axé sur la recherche et la documentation en patrimoine moderne[8].

Dès la fin des années 80, l'Amérique du Nord emboîte le pas. En 1989, l'Association pour la préservation et ses techniques (APT), spécialisée dans la promotion de la meilleure technologie pour la conservation historique, met le sujet à l'ordre du jour en intitulant ainsi sa conférence annuelle *Preserving What's New*. Peu de temps après, en 1995, à Chicago, le Service des parcs nationaux du ministère de l'Intérieur des États-Unis organise une conférence sur le thème

[5] En un lieu remarquable, le couvent de la Tourette de Le Corbusier.
[6] Dinu Bumbaru mentionne aussi la conférence sur l'Art déco, « Notes on World Heritage and the Recent Past », Slaton, Deboarah et William G. Foulks, Preserving Recent Past 2, Washington, DC, Historic Preservation Education Foundation, APT, 2000, p. 2.
[7] Titre original : *Dangerous Liaisons – Preserving Post-War Modernism in City Centers*.
[8] Titre original : *Research and Documentation Programme on Modern Heritage*.

Preserving the Recent Past, qui est suivie d'une seconde conférence sur le même thème, en 2000, à Philadelphie.

Sur le terrain du patrimoine récent, le milieu associatif du Québec est un chef de file en Amérique du Nord : dès 1992, deux membres du groupe Montréal moderne, qui a vu le jour en mars 1990 à la suite de la mobilisation en faveur de la protection du Westmount Square, participent à la II[e] Conférence internationale de DOCOMOMO à Dessau, aux côtés d'un représentant de l'Ontario. La Colombie-Britannique et les États-Unis rejoignent le réseau par la suite[9].

Au niveau administratif, le Canada réagit rapidement. Au milieu de la décennie, le CLMHC commande une étude en vue d'explorer l'un des thèmes prioritaires mis en évidence dans le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada (1994). Les résultats sont diffusés en 1997 dans le rapport *Built Heritage of the Modern Era : Overview, Framework for Analysis, and Criteria for Evaluation* (Fulton & Bronson, 2000), sans pour autant que ce domaine devienne une priorité de la politique fédérale en la matière.

Cependant, le patrimoine récent ne mobilise pas les groupes et institutions uniquement en Occident. En 2000, en Asie, un réseau de spécialistes et de chercheurs qui se consacrent à l'étude, à la préservation et à la réhabilitation de l'architecture moderne est mis en place, le *Modern Asian Architecture Network* (mAAN). Fondé officiellement lors de sa première conférence tenue à Macau en 2001, le mAAN organise régulièrement des rencontres thématiques.

À l'échelle internationale, en matière de formation, trois programmes actifs existent : 1) la maîtrise en connaissance et sauvegarde du patrimoine bâti moderne et contemporain de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève ; 2) le DESS en connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne de l'École de design de l'UQAM ; et 3) les cours d'été donnés par l'Institut des architectes finlandais en collaboration avec le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Cependant, malgré ces nombreuses initiatives, la valeur du patrimoine récent demeure plus rarement et plus difficilement admise que celle du patrimoine ancien (Sharp 1990, Vanlaethem 1996, Bronson & Jester 2000). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : la nouveauté des éléments qui composent le patrimoine récent, le manque de connaissances à cet égard et la quasi-absence de reconnaissance dont il souffre, le flou de ses frontières temporelles.

1.1.2 La nouveauté et la non-familiarité

Le nouveau, c'est ce qui est récent (par opposition à ancien) ou encore différent.

Pour expliquer les difficultés de reconnaissance du patrimoine récent, les professeurs Abele et Gammage (2000 : 2-10), de l'Université de l'Arizona, soulignent que la plupart des personnes sont tout simplement fermées à l'idée de reconnaître une historicité aux objets ou événements leur étant contemporains. Certains historiens éminents, tels les Français Pierre Nora ou encore François

[9] L'histoire de DOCOMOMO est le sujet de *DOCOMOMO Journal*, n° 27, juin 2002.

Hartog s'inscrivent en faux contre ce constat. Au contraire, ils mettent en évidence la propension qu'ont aujourd'hui les sociétés dominées par la technologie et les moyens de communication de masse à historiciser le présent (Nora 1978 : 398-401, Hartog 2003 : 127).

La difficulté qu'a le patrimoine récent à s'imposer n'est pas une simple question de proximité temporelle. Elle relève aussi du caractère non traditionnel de la plupart des édifices et des ensembles bâtis qui le composent. Cette non-familiarité découle de leur nouveauté programmatique, technique ou formelle, souvent radicale. Bien des bungalows, des églises et des écoles construits au cours des années 50 et 60, par exemple, s'éloignent des types bâtis classiques, auxquels se montrent à nouveau très attachés aujourd'hui la population en général et bien des professionnels.

Il ne faut pas oublier les transformations rapides et profondes imposées aux villes par la production bâtie intensive du milieu du XX^{e} siècle. Ces bouleversements ont insufflé un nouvel élan populaire en faveur de la conservation, lequel s'est certainement renforcé en opposition à l'architecture moderne. DOCOMOMO Québec le constate : « Le discrédit qui a pesé sur le mouvement moderne à partir des années 1970, tout autant que la familiarité distraite que suscitent ses réalisations dans la vie quotidienne, sont des obstacles à leur bonne appréciation par le grand public et à leur juste évaluation par les spécialistes et les responsables » (DOCOMOMO Québec 2000 : 4).

Pierre Riboulet abonde dans le même sens, en termes toutefois moins nuancés : « cette architecture n'est pas comprise et elle n'est pas aimée » (École nationale du patrimoine 1998b : 87). France Vanlaethem renchérit : « L'architecture moderne demeure étrangère et inaccessible à la plupart des gens » (2004).

Les altérations majeures qu'ont subies la plupart des réalisations novatrices du XX^{e} siècle, qu'elles soient de grande ou de petite taille, et qu'a bien mises en évidence Philippe Boudon (1969) pour la cité de Pessac de Le Corbusier, témoignent de leur étrangeté souvent persistante auprès des propriétaires et des usagers. Leur appropriation se fait souvent aux dépens de leur intégrité physique et lorsque les habitants ne peuvent transformer leur cadre de vie, ils en changent dès qu'ils en ont les moyens, comme le rappelle Vanlaethem dans une communication sur la difficulté d'être de l'architecture moderne (2004 :187)[10]. À la différence du patrimoine ancien et malgré l'une des recommandations du séminaire d'ICOMOS à Helsinki, le patrimoine récent est rarement approprié comme support de l'identité culturelle et de la mémoire collective, ces ciments de la « patrimonialisation » pour nombre d'auteurs contemporains[11]. Le caractère international plutôt que local de l'architecture moderne pourrait être un des éléments contribuant à en freiner l'appropriation par le milieu.

[10] Titre original : *The Difficulté d'Être of the Modern Heritage*.

[11] Cette situation est en voie de changer. En France, les rencontres organisées par la Délégation interministérielle de la Ville ont réexaminé un pan largement décrié du cadre bâti, le logement social de masse, sous le thème : *Les grands ensembles entre histoire et mémoire*, 24 avril 2001.

1.1.3 Le manque de protection

Les problèmes de reconnaissance liés à la nouveauté se traduisent dans la sous-représentation dont est victime le patrimoine récent en comparaison de l'intérêt que suscite le patrimoine ancien. Dès 1994, le comité d'experts réunis par l'UNESCO et ICOMOS note le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial, notamment en regard du XX^{e} siècle (van Oers, 2003 : 7).

Au Québec, parmi les édifices et les ensembles construits protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, moins de 10 p. 100 datent de cette époque. Cette situation est en soi paradoxale étant donné l'abondance sans précédent de la production bâtie des 100 dernières années : « cette catégorie de patrimoine s'avère, en raison de sa proximité dans l'Histoire, de l'abondance de ses témoignages et de son caractère hétérogène, moins reconnue de la part des autorités responsables et du public que d'autres composantes du patrimoine architectural » (Conseil de l'Europe, 1991 :1, Blin 1998). Nous reviendrons plus loin sur cet aspect.

1.1.4 La méconnaissance, voire le mépris

Non apprécié par la majorité de la population parce que nouveau, non traditionnel, étrange, le patrimoine récent est également méconnu, sauf par les nouvelles générations de chercheurs universitaires. Après avoir centré leurs recherches sur le mouvement moderne de l'entre-deux-guerres, les historiens explorent depuis peu l'après-Seconde Guerre mondiale, de manière plus approfondie. En témoignent, entre autres, les conférences organisées en 1998 et 1999 par l'Université Harvard et le Centre canadien d'architecture (CCA) sur la culture architecturale de la période 1943-1968 (Williams Goldhagen & Legault 2000) ou encore les programmes des conférences annuelles de la Society of Architectural Historians (SAH). En septembre 2005, la SAH associée pour l'occasion à l'Institut national d'histoire de l'art (INAH) de Paris s'interroge sur le défi que pose à l'histoire le patrimoine moderne à l'occasion d'une conférence internationale intitulée *Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines*.

Cette méconnaissance du patrimoine récent est surtout observable chez les gestionnaires du patrimoine bâti qui avouent souffrir d'un manque d'expérience, le XX^{e} siècle étant trop dense et trop caractéristique pour permettre déjà une analyse globale (Stratton 1997 : 3, Blin 1998)[12]. Bronson rapporte les propos de Shannon Ricketts qui explique que peu de réalisations du patrimoine récent font l'objet d'une reconnaissance de la part de la CLMHC, parce que manquent à la fois un inventaire de base et un contexte intellectuel favorisant une prise de décision éclairée (1997 : 4)[13].

Certains spécialistes de la conservation démontrent toujours un grand mépris pour le patrimoine moderne, urbain en particulier (Tiesdell 1996 : 46-67, Tung 2001 : 15-28). Une telle attitude de rejet, il n'est pas inutile de le rappeler, est au coeur du mouvement en faveur du patrimoine ancien qui a pris de l'ampleur durant les

[12] Citation originale : *The twentieth century is too long and too topical to have been studied in a broad, all-embracing manner.*

[13] Citation originale : [...] *it lacks both the basic inventory of the historic building stock and the development of the intellectual context for evaluation before decisions on architectural significance can be made with assurance.*

années 70, en réaction contre les démolitions massives liées à l'intense modernisation des villes depuis l'après-guerre. Cette attitude constitue encore aujourd'hui un frein à la reconnaissance et à la protection du patrimoine récent.

1.1.5 La datation

Le seuil entre patrimoine ancien et patrimoine récent n'est pas le même pour tous les spécialistes. Si la majorité d'entre eux le placent au commencement du XX^e^ siècle, d'autres le situent plus tôt ou plus tard. Dans son programme de recherche et de documentation en patrimoine moderne, lancé en 2001, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO inclut le XIX^e^ siècle à titre d'important prélude au XX^e^ siècle (van Oers 2003 : 10).

Par contre, Peyceré souligne ceci : « Il existe clairement un premier et un second XX^e^ siècle, ce dernier – commençant après la Deuxième Guerre mondiale, avec ou après la reconstruction – se caractérisant par une rupture d'échelle absolue à tous les niveaux, dans le bâti comme dans les traces documentaires, par une complexité d'approche sans équivalent jusque-là » (1998 : 133). Qui plus est, l'ancienneté minimale de 40, voire de 50 ans généralement exigée, explicitement ou implicitement, par les différentes instances contribue certainement à défavoriser encore davantage les réalisations de la seconde moitié du XX^e^ siècle.

Pour tenter de remédier à cette situation, DOCOMOMO a choisi pour thème de sa conférence internationale 2004 le Mouvement moderne de l'après-guerre dans un monde en pleine expansion[14]. Il n'est pas étonnant que cette rencontre ait eu lieu en Amérique du Nord. En effet, l'adhésion au sein du réseau DOCOMOMO en 1992 de membres nord-américains, plus précisément du Québec et du Canada, a donné lieu à un débat sur l'âge du patrimoine du Mouvement moderne. Est-il représentatif uniquement de l'entre-deux-guerres et des avant-gardes héroïques, comme l'envisageaient les membres fondateurs européens ? Inclut-il aussi la production datant de l'après-Seconde Guerre et la modernisation intense qu'ont connues alors la plupart des pays occidentaux ?

La proximité temporelle du patrimoine récent est un enjeu important, car elle constitue l'un des critères d'attribution de statut qu'appliquent certaines autorités. Nous y reviendrons plus loin.

[14] Import/Export - Postwar Modernism in an Expanding World, 1945-1975.

1.2 PROBLÈMES PARTICULIERS DE CONSERVATION

La conservation matérielle du patrimoine récent, tout comme sa reconnaissance, présente certains problèmes particuliers. L'envergure généralement importante, le vieillissement rapide de ses matériaux, la simplicité de ses éléments posent des défis sans précédent lorsqu'il est temps de le réparer ou de le réhabiliter.

1.2.1 L'obsolescence et la fragilité

Les problèmes techniques qu'entraîne la conservation du patrimoine récent en constituent sans doute la particularité la plus évidente et la mieux documentée. Ils découlent des nouvelles manières de concevoir et de construire les bâtiments :

> « La vocation fonctionnelle très spécialisée de certaines constructions modernes les rend rapidement obsolètes. De plus, le caractère expérimental de certains matériaux et techniques mis en œuvre est la cause d'un vieillissement physique accéléré du bâti, de ses composantes dont la fabrication a souvent été arrêtée et de ses installations mécaniques vite dépassées. Généralement, moins de trente ans après leur inauguration, les finitions et les équipements des bâtiments modernes nécessitent des travaux de réfection majeurs » (DOCOMOMO Québec 2000 : 4).

Jackson partage cet avis et précise que plusieurs de ces matériaux ont été produits en série, grâce aux technologies de pointe d'alors et que leur reproduction aujourd'hui ne serait plus possible économiquement (1991 : 9)[15].

Pour faire face à cette situation inédite, le Comité de spécialistes/Technologie de DOCOMOMO International organise plusieurs séminaires où sont examinés les problèmes de vieillissement des constructions modernes et présentées des solutions techniques qui répondent aux exigences de la conservation patrimoniale. On y étudie les matériaux nouveaux et les matériaux traditionnels utilisés de nouvelle manière : le béton armé, le métal et le verre (pour la fabrication de murs-rideaux ou d'autres éléments d'enveloppe), la pierre en parement et le bois. Cette préoccupation a d'ailleurs retenu l'attention à l'occasion de la VIII[e] Conférence de DOCOMOMO International, tenue en septembre 2004, à New York, où trois jours de séminaires technologiques ont été offerts.

Mais la fragilité du patrimoine récent n'est pas seulement physique, elle est aussi formelle, esthétique. En introduction à l'un des séminaires technologiques de DOCOMOMO International consacré aux fenêtres, Olesen (2000) constate que le souci du détail du Mouvement moderne porte rarement sur l'ornementation mais plutôt sur l'équilibre entre les divers éléments du bâtiment[16]. En effet, bien des réalisations de l'architecture moderne se distinguent par leur total dépouillement décoratif et leur grande simplicité. Leur qualité esthétique repose sur un nombre restreint d'éléments dont les proportions, la texture et la couleur sont d'autant plus importantes dans l'effet produit.

---

[15] Citation originale : *Many of these products were manufactured using technically sophisticated, large-scale industrial processes, which are no longer economically feasible to duplicate the original materials and methods.*

[16] Citation originale : *The careful details of Modern Movement architecture rarely involve ornaments or decorations but are mostly the results of the thorough design and proportioning of building elements.*

1.2.2 L'abondance et le gigantisme

Plusieurs constatent qu'au XX^e siècle on construit davantage que durant tous les siècles antérieurs. Alors qu'en 1979 la Direction des monuments historiques des Pays-Bas s'engage dans l'élaboration d'une politique pour la protection de l'architecture et de l'urbanisme de la période 1850-1940, les premières recherches font comprendre que les zones bâties de cette époque sont de dix à quinze fois plus importantes que les aires étudiées jusqu'alors (Docter 1988 : 32). Préfaçant l'ouvrage intitulé *Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France*, François Loyer note d'emblée que « l'architecture française contemporaine est d'abord une question de chiffres », à la hauteur de l'explosion démographique et de la croissance urbaine accélérée du dernier siècle (Toulier 1999 : 9). L'architecte américain Bertrand Goldberg, dans son introduction à la première conférence portant sur la préservation du passé récent, en 1995, confirme que 80 p. 100 des constructions aux États-Unis datent d'après la Seconde Guerre mondiale et que, pour la plupart, les chantiers concernent la banlieue (1995 : 1-12)[17] .

Cette situation a amené DOCOMOMO à souhaiter un partage plus équilibré des ressources entre la protection du patrimoine « ancien » et du patrimoine moderne (DOCOMOMO 1997 : 7)[18].

Alors que la rareté caractérise souvent le patrimoine ancien, l'abondance du patrimoine récent rend non seulement le choix des éléments à protéger plus difficile, mais encore la restauration et la réhabilitation davantage problématiques. L'aspect quantitatif n'est pas seulement une question de nombre, il concerne aussi la taille des objets, souvent gigantesques. Ward Jandl, dans son introduction au dossier *Preserving Recent Past*, constate que les stratégies de conservation et de recyclage des ressources doivent être conçues en fonction d'une échelle propre au XX^e siècle (1995 : 1-3)[19].

1.3 Problèmes particuliers d'évaluation

Nous venons de souligner que le patrimoine récent n'est pas, comme l'ancien, synonyme de rareté ni de durabilité. Mais la différence qui sépare ces deux patrimoines n'est pas seulement technique ou matérielle, elle constitue un véritable défi théorique qui commence seulement à être relevé et dont les conséquences doctrinales ne sont pas encore mesurées.

Généralement, les organismes chargés de la gestion du patrimoine admettent que les principes de conservation établis pour les édifices et les ensembles anciens restent valables pour les plus récents. L'une des recommandations préparées par le Conseil de l'Europe au profit des États membres en 1991 le constate :

---

[17] Citation originale : *Eighty per cent of everything built in America has been built since the end of the World War II, much of it in American suburbia.*

[18] Citation originale : *In the 20th Century both population and the building production have increased tremendously in comparison with previous age, so that a considered balance is needed between older and more recent heritage.*

[19] Citation originale : *The strategies for protecting and reusing these resources, must deal with a scale that is unique to the twentieth century : multibuilding, high-rise housing projects, colossal airport hangars, and military bases that are measured in miles non acres.*

« l'architecture du XX^e siècle fait partie intégrante du patrimoine historique de l'Europe, et [...] la sauvegarde et la mise en valeur de ses éléments les plus significatifs répondent aux mêmes objectifs et aux mêmes principes que ceux de la conservation du patrimoine architectural dans son ensemble » (Conseil de l'Europe 1991 : 1).

À l'occasion du séminaire organisé par ICOMOS à Helsinki, en 1995, on affirme la validité des principes de conservation établis, comme base pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine moderne (ICOMOS 1995 : 2)[20].

Or, selon plusieurs spécialistes du patrimoine du Mouvement moderne, la nature même des éléments qui le constituent contredit les principaux fondements de la doctrine de la conservation : « La nouveauté des formes, l'universalité des modèles et l'uniformité des produits industriels apparaissent comme antinomiques aux valeurs de continuité historique et d'identité culturelle dont la conservation patrimoniale est traditionnellement garante. De plus, le jeune âge et l'importance quantitative des éléments à prendre en compte rendent caduques les critères d'ancienneté et de rareté qui légitiment les mesures de protection » (DOCOMOMO Québec 2000 : 4).

Consulté par ICOMOS sur la place du Mouvement moderne au sein de la Liste du patrimoine mondial, DOCOMOMO International reconnaît la validité de la majorité des critères mis en avant dans la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans son rapport déposé en 1997, DOCOMOMO précise que les paramètres avancés à l'article 24 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* sont applicables aux édifices et aux sites modernes, comme ils le sont à ceux des périodes antérieures. Leur valeur universelle exceptionnelle peut donc aussi être établie comme témoin d'échanges et de traditions culturels, documents techniques, architecturaux et urbains ou encore être liée à des événements historiques ou des phénomènes culturels, intellectuels et artistiques marquants (des paramètres que l'on retient généralement lorsqu'il est question de juger l'importance nationale d'un bien). Par contre, l'évaluation de leur état d'authenticité exige un point de vue différent (1997 : 8, 9).

1.3.1 L'authenticité conceptuelle

L'authenticité est un critère d'évaluation central pour plusieurs instances, internationales et nationales, même si son application provoque un certain malaise chez les individus et les groupes engagés dans la conservation, comme le note Stovel dans son texte préparatoire à la Conférence de Nara sur l'authenticité tenue au Japon, du 1 au 6 novembre 1994. D'ailleurs, plusieurs auteurs ne font pas de distinction entre l'intégrité (physique) et l'authenticité (culturelle) d'un bien[21].

En 1997, DOCOMOMO recommande à ICOMOS de modifier son critère d'authenticité afin de tenir compte de la séquence des composantes (l'idée originale ; la forme, la spatialité, l'apparence ; la construction et ses détails ; les

[20] Citation originale : *The established principles of conservation are a valid basis for the safeguardian and care of the recent heritage.*
[21] Bronson et Longstreth, notamment.

matériaux) comme critères méthodologiques pour l'évaluation du patrimoine moderne. L'organisme propose également que la notion d'« authenticité d'exécution » tienne compte de la production en série des matériaux et de leur remplacement éventuel par des matériaux de substitution adéquats (1997 : 10)[22].

DOCOMOMO préconise de privilégier l'authenticité conceptuelle plutôt que l'authenticité matérielle, critère qui est le fer de lance de la conservation depuis de nombreuses décennies dans la foulée de la pensée de Camillo Boito et des principes de La Charte de Venise de 1964.

1.3.2 La nouveauté

Dès 1992, mettant en chantier la Sélection internationale de l'architecture du Mouvement moderne (SI), DOCOMOMO International propose un cadre d'évaluation sous la forme d'une fiche standard en vue de l'identification, de la documentation et de l'évaluation des bâtiments et des ensembles du patrimoine moderne. Cinq critères de jugement sont préconisés, dont la spécificité consiste à mettre uniquement l'accent sur la nouveauté. Sur cette voie, DOCOMOMO n'est pas isolé.

Déjà en 1963, en France, avec la Liste de Malraux, les avancées techniques mises en œuvre font partie intégrante de l'échelle de valeurs à la base de l'identification de « monuments témoins » (Toulier 1997 : 16). Deux décennies et demie plus tard, Babelon prône, à l'occasion du colloque de la Tourette (1987), une sélection basée sur « la notion d'originalité, d'exemplarité, liée notamment à l'invention technique » (Direction du patrimoine 1988 : 154).

La nouveauté qui, en matière de reconnaissance populaire, constitue souvent un obstacle occupe toutefois une position centrale pour les experts du patrimoine moderne.

Les critères d'évaluation préconisés par DOCOMOMO imposent non seulement de juger de l'innovation sociale, technique et esthétique, mais encore de prendre en considération la place qu'occupait le bâtiment au sein de la culture architecturale à l'époque de sa construction, en établissant autant sa valeur référentielle (ses précédents) que son statut canonique (ou de modèle au sein de la production architecturale)[23].

Au regard de l'évaluation, DOCOMOMO a fait école. Les rares organismes qui préconisent des critères d'évaluation particuliers pour le patrimoine récent s'inspirent de sa méthode. Par exemple, Bronson propose au CLMHC de retenir, en

---

[22] Citation originale : *We still propose provision of a note of guidance in the application of the WHL's criteria of art. 24 (b) (i) but instead of […] suggesting that there is a "hierarchy of authenticity", we prefer to use the sequence of aspects (1. the idea ; 2. form, space and appearance ; 3. construction and details ; 4. materials) as a logical method to assist structured evaluation. We also propose that "authenticity of workmanship" can include, subject to the above considerations, the acceptance of rationalized construction and mass-produced components, and the replacement of obsolete or short-lived components can entail use of appropriate substitutes or facsimiles.*

[23] Un édifice peut prétendre au statut canonique s'il représente « *a radical prototype for architectural change at national or international level* » (DOCOMOMO 1997:3).

plus de l'authenticité, l'innovation et le statut canonique comme critères d'évaluation (1997 : 11)[24].

Tout récemment, aux prises avec un vide réglementaire concernant la demande de rénovation du 5, édifice Place-Ville-Marie, l'arrondissement Ville-Marie de la Ville de Montréal a élaboré des critères de sélection afin de mettre en évidence les principaux éléments du patrimoine moderne comme « immeubles significatifs » conformément au Plan d'urbanisme. À l'instar de ceux qui sont préconisés par Bronson, les critères dictés par le Plan doivent « constituer une illustration exceptionnelle d'un ou plusieurs des phénomènes socioculturels suivants de son époque : les conditions sociales, politiques ou économiques changeantes ; les progrès technologiques rapides ; de nouvelles expressions formelles ; de nouvelles fonctions ou de nouvelles façon d'y répondre ».

Une réalisation a d'autant plus de valeur qu'elle a bouleversé les manières de concevoir, de fabriquer ou d'user l'environnement construit. La nouveauté devient ainsi le critère central pour juger du patrimoine récent, se substituant en quelque sorte à l'ancienneté. C'est du moins ainsi que l'a compris le Comité d'experts sur le patrimoine religieux moderne de la Fondation du patrimoine religieux formé en 2000. Révisant les critères du MCCQ afin de les adapter à l'évaluation des lieux de culte ou des ensembles conventuels modernes, il propose de remplacer le critère d'ancienneté par celui de « caractère pionnier » qui permet de mesurer l'apport au renouveau liturgique ou architectural (Fondation du patrimoine religieux 2001).

1.3.3 L'architecte

Les premiers résultats de la SI de DOCOMOMO International ont fait l'objet d'une publication à l'occasion de la conférence de 2000, organisée à Brasilia. Fait à noter, la grande majorité des bâtiments et des ensembles retenus sont des œuvres d'architectes.

Peut-être en raison de la quantité impressionnante des éléments du patrimoine récent (et de la difficulté conséquente d'y opérer une sélection) ou peut-être tout simplement en raison de l'accession de certains architectes du XX^{e} siècle au rang de vedette, la notoriété des auteurs s'est progressivement imposée comme un critère d'évaluation important. Au Canada par exemple, l'un des critères du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) ou encore de l'arrondissement Ville-Marie consiste à évaluer dans quelle mesure le bâtiment illustre le travail d'un concepteur important.

Cependant, le « prestige du vedettariat est plus contesté [...] et il faut se garder des conflits avec les auteurs vivants ou leurs ayants droit » (Toulier 1998 : 14)[25]. Certains s'inquiètent de la publicité que peut constituer l'obtention d'un statut

---

[24] Citation originale : [A building, ensemble, or site] *is an outstanding illustration of at least one of the following three cultural phenomena of its time and a representative or outstanding illustration of the other two cultural phenomena of its time :1) changing social, political and/or economics conditions ; rapid technological advances ; new expressions of form and/or responses to functional demands, or 2) It represents a precedent that had a significant impact on subsequent buildings, ensembles, or sites.*

[25] Toulier rappelle, à titre d'exemple, le cas de Le Corbusier qui, dès 1963, est intervenu personnellement auprès du ministre français des Affaires culturelles dans le but de faire protéger certaines de ses réalisations (1997 : 18).

patrimonial pour un architecte toujours en activité ou pour l'agence à laquelle est associé son nom. Pour éviter une telle situation, la CLMHC impose un délai de cinq ans après le décès des concepteurs d'un bâtiment, d'un ensemble ou d'un territoire pour l'attribution d'un statut juridique (Bronson 1997 : 12)[26]. Notons néanmoins qu'une telle exigence peut entraîner des pertes irrémédiables étant donné le rapport inversé qui existe entre, d'une part, le vieillissement, voire l'obsolescence rapide des bâtiments et, d'autre part, la longévité de leurs auteurs.

Par ailleurs, le critère de la notoriété de l'architecte entre en conflit avec la volonté des grandes administrations de protéger « non seulement les œuvres des créateurs les plus renommés d'une période ou d'un type d'architecture, mais des témoignages moins connus, significatifs de l'architecture et de l'histoire d'une période » (Conseil de l'Europe 1991 : annexe à la recommandation).

1.3.4 La variété

Les éléments qui appartiennent au patrimoine récent sont très variés que ce soit sur le plan programmatique, technique ou encore formel. L'une des recommandations du Conseil de l'Europe cherche précisément à favoriser la prise en considération de cette multiplicité : « l'opportunité de reconnaître la valeur des créations significatives dans l'ensemble des styles, types et méthodes de construction du XX^{e} siècle » (1991 : annexe à la recommandation). Cette caractéristique est encore reconnue par ICOMOS, notamment dans le Plan d'action de Montréal (septembre 2001) qui met l'accent sur la diversité du patrimoine du XX^{e} siècle.

En Colombie-Britannique par exemple, le Vancouver's Recent Landmarks Program a choisi d'organiser son travail d'inventaire sur la base de cinq courants stylistiques[27]. Dans le contexte de l'étude et de l'évaluation du patrimoine récent, il faut néanmoins se méfier de la notion de style, concept introduit par l'histoire de l'art au XIX^{e} siècle et qui est largement utilisé pour caractériser le patrimoine ancien. Son application au patrimoine récent, et en particulier à l'architecture du Mouvement moderne, conduit à une vision formaliste, réductrice des dimensions sociales et techniques.

1.3.5 La distance historique

Le critère de la distance historique est apparenté à celui de l'ancienneté. À une différence près toutefois : il ne permet pas tant d'évaluer les biens patrimoniaux sur la base de leur âge que d'assurer le recul nécessaire à leur juste évaluation. Quoiqu'elle puisse varier d'un pays à un autre, la distance historique demeure presque partout de l'ordre de une à deux générations.

Lors du Séminaire sur le patrimoine du XX^{e} siècle, tenu à Helsinki en 1995, les experts ont statué sur le sujet. Ils ont recommandé que, sauf pour de rares exceptions, seuls des bâtiments, ensembles ou sites datant de plus de 25 ans fassent l'objet de propositions pour inscription sur la *Liste du patrimoine mondial* de

[26] Citation originale : *Under normal circumstances, the Board will not consider a building, ensemble, or site that meets the above criteria unless five years have passed since the death of those responsible for its design.*

[27] Ces courants stylistiques sont : Modern, International, Late Modern, Expressionist, and West Coast Regional.

l'UNESCO, afin de permettre la distance nécessaire à l'évaluation historique et à l'analyse scientifique (ICOMOS 1995 : 2)[28].

Au Canada, l'ancienneté minimale est établie à 40 ans par le CLMHC (Bronson 1997 : APP-6). En 1986, cette règle stricte a justifié le rejet des candidatures de l'ensemble Habitat 67, à Montréal, et du bâtiment de l'École d'architecture de l'Université de Carleton sous prétexte que le temps écoulé depuis leur construction ne permet pas une juste évaluation de leur valeur intrinsèque et de la contribution de leur concepteur, des architectes toujours dans l'exercice de leurs fonctions (Ricketts 1986).

Les différentes règles établissant les distances historiques minimales connaissent toutefois des exceptions. En Angleterre par exemple, le délai minimal est établi à 30 ans depuis 1988 (Binney 1988 : 46) et il peut être abaissé à 10 ans, si le bien en question est d'une qualité exceptionnelle ou sérieusement menacé (Bronson 1997 : APP4-4). Il en va de même aux États-Unis, où peut être contournée la règle générale voulant que seuls les bâtiments âgés de 50 ans et plus puissent être inscrits au *Registre national des lieux historiques*, pour autant qu'ils soient reconnus d'une rare importance.

Le critère de la distance historique est, de l'avis de plusieurs, non seulement légitime mais nécessaire. Jackson admet aussi que le passage du temps permet de faire ressortir, avec un juste détachement, les éléments contributifs du sujet à l'examen (Jackson 1991 : 13)[29].

Cela étant dit, ce critère n'a rien d'une panacée. D'abord, la distance historique optimale reste à déterminer : 10, 25, 40 ou 50 ans ? À en juger par l'actuelle variété de points de vue à ce sujet, il s'agit d'une question complexe pouvant de surcroît tirer à conséquence, plusieurs biens du patrimoine récent ayant une espérance de vie limitée. De plus, les réalisations du patrimoine récent n'obéissent pas à la même logique temporelle que les réalisations du patrimoine ancien, notamment sur le plan de l'usure matérielle, de la gestion et de la spéculation immobilière.

---

[28] Citation originale : [...] *it would be advisable only in exceptional cases to propose for inclusion [on] the List properties which are less than 25 years old in order to allow sufficient time for historical perspective and scientific analysis.*

[29] Citation originale : *History is a continuum ; it has no "end". Nevertheless, one cannot achieve a historical perspective of the present. Some passage of time is necessary to give that perspective clear focus so that, among other things, the salient factors contributing to the subject under examination can be identified and the subject itself can be considered with a sense of detachment.*

1.4 PATRIMOINE RÉCENT ET MODERNITÉ

Jusqu'à présent, le lecteur pourrait penser que, dans le présent rapport, la CBCQ privilégie l'appellation « patrimoine récent » à d'autres, notamment à celle de « patrimoine moderne ». On ne peut cependant conclure avant d'avoir terminé l'exploration des liens du patrimoine récent avec le phénomène de la modernité, que ce soit en termes chronologiques ou en ce qui a trait aux conditions qui existaient au moment de l'édification des bâtiments et des ensembles en relevant.

1.4.1 L'architecture moderne

Ce n'est pas sans raison que la modernité en architecture est associée au XX^e^ siècle. Celui-ci a été le théâtre de réalisations novatrices remarquables sur le triple plan technique, formel et social, reconnues par la majorité des historiens, notamment par Leonardo Benevolo, Dennis Sharp, Kenneth Frampton, William Curtis et Alan Colquhoun.

Que l'on pense aux immeubles en béton armé d'Auguste Perret en France ou aux maisons d'Adolf Loos en Autriche, dépouillés de tout ornement et à la spatialité complexe. Que l'on pense aussi aux rares réalisations des membres du groupe De Stijl aux Pays-Bas, aux villas blanches de Le Corbusier en France ou encore à l'expressionniste tour Einstein de Erich Mendelsohn à Postdam. Ou encore au sophistiqué pavillon de l'Allemagne de Mies van der Rohe à l'Exposition internationale de Barcelone en 1929 de même qu'aux ensembles de logements sociaux construits en série durant les années 20, en Europe, par des architectes comme Ernst May, Walter Gropius et bien d'autres.

Les États-Unis, qui avaient été à la fine pointe de l'architecture pendant les années 1880 et 1890, avec l'invention de l'ossature porteuse et la construction des premiers immeubles en hauteur à Chicago, se montrent plus conservateurs en matière d'architecture durant les premières décennies du XX^e^ siècle. Excluons cependant de cette affirmation la production de Frank Lloyd Wright, les maisons de la Prairie, l'Unity Temple à Chicago et l'édifice Larkin à Buffalo, qui ont réinventé l'architecture privée et publique, ou encore les quelques résidences de la côte ouest de Richard Neutra et Rudolph Schindler.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'architecture novatrice gagne l'ensemble du monde et est produite à une échelle sans précédent, en dimension comme en quantité. Le Style international des années 50[30], qui articule un langage géométrique simple tout en exploitant les potentialités du métal et du verre, devient alors l'image de marque de l'architecture commerciale aux États-Unis. Mentionnons, à titre d'exemples, l'édifice à bureaux de Pietro Belluschi, à Portland, la Lever House de Sikmore Owings & Merrill et le Seagram Building de Mies van der Rohe, toutes deux à New York, et le campus technique de la General Motor de Eero Saarinen, à Warren.

[30] La notion très courante de Style international introduite durant les années 20, a été popularisée par Hitchcock et Johnson en 1932 pour caractériser l'architecture généralement résidentielle nouvelle, blanche et dépouillée, de l'époque. Elle est fort différente de celle, commerciale, immatérielle et gigantesque, des années 50.

Si dans plusieurs pays d'Europe les grands ensembles construits à la périphérie des villes sont une solution à la crise du logement, en Amérique du Nord, c'est le bungalow de banlieue, autre forme industrielle de l'habitation, qui est apprécié.

Par ailleurs, l'architecture nouvelle est aussi adoptée par les institutions publiques. En 1952, à New York, l'Organisation des Nations Unies aménage son siège mondial dans une haute tour de verre, projet conçu sous la houlette d'un comité international d'architectes, au sein duquel siégeait le Montréalais Ernest Cormier.
D'autres chefs de file du Mouvement moderne sont appelés à construire de nouvelles capitales, par exemple Le Corbusier en Inde, Louis Kahn au Bangladesh, Lucio Costa au Brésil, en collaboration avec Oscar Niemeyer.

Au fil des années 50 et 60, de nombreux campus sont créés à Mexico, Caracas, Toronto, Vancouver, tandis que d'autres se voient ajouter de nouveaux édifices. Ce programme est particulièrement favorable à l'exploration de nouvelles voies pour l'architecture moderne, où la recherche d'une nouvelle monumentalité devient une priorité. Celle-ci passe par la reconquête d'une certaine massivité, d'une plasticité du bâti, voire déjà par la redécouverte de l'histoire.

1.4.2 Modernité, modernisation, modernisme

Pour caractériser la production architecturale novatrice du XX^{e} siècle, le qualificatif de « moderne » est courant bien qu'il soit ambigu. Son sens est à la fois général et spécifique : le terme renvoie, d'une part, à ce qui est actuel, voire récent et, d'autre part, à une époque en particulier dont le commencement varie suivant les disciplines.

L'histoire moderne s'ouvre avec l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique au XV^{e} siècle, alors que les premières manifestations de l'architecture moderne remontent au milieu du XVIII^{e} siècle pour la plupart des historiens (Benevolo, Frampton). Aussi d'autres termes ont-ils été introduits pour désigner et comprendre les profonds changements qui marquent l'art et l'architecture depuis trois siècles, dans leur triple dimension culturelle, sociale et esthétique : modernité, modernisation, modernisme.

Les textes traitant de ce sujet sont abondants, surtout depuis que le crépuscule de la modernité est annoncé par les penseurs et les promoteurs de la postmodernité. Nous n'en ferons pas la synthèse ici, ni ne démêlerons-nous les acceptions variables des termes « modernité », « modernisation » et « modernisme ». Nous renverrons seulement à quelques auteurs dont nous trouvons la pensée particulièrement éclairante pour comprendre le phénomène de l'architecture moderne.

En 1968, Jean Baudrillard écrit l'article de l'*Encyclopédie Universalis* sur la « modernité » (1973), texte souvent réédité qui fait toujours autorité[31]. Baudrillard définit d'abord la modernité comme un mode de civilisation « qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou

[31] Ce texte fait toujours partie de la dernière édition de l'*Encyclopédie Universalis* et il est repris dans le catalogue de la Section d'architecture de la Biennale de Paris 1882 : *La modernité ou l'esprit du temps*, Paris, L'Équerre, 1982, p. 28-31.

traditionnelles ». Selon lui, la modernité affirme son caractère unique, homogène, mondial, à la différence de la tradition qui est diverse et locale. Baudrillard souligne encore sa double nature, à la fois mythe et réalité, idéologie et profonds bouleversements de l'organisation économique et sociale, amorcés au XVI^e^ siècle et qui, à la suite des révolutions bourgeoises plus ou moins violentes, se sont accélérés au XIX^e^ siècle, avec la révolution industrielle et le développement des sciences et des techniques.

Sur le plan des idées et des valeurs, la modernité est fille de la Renaissance et surtout du Siècle des lumières : elle s'impose comme la « morale canonique du changement », une idée-force, un impératif culturel séculier mû par la foi dans l'innovation et le progrès. Beaudrillard qui, depuis la fin des années 60, poursuit une analyse critique de la société moderne, ne voit pas dans la modernité un projet politique d'émancipation fondé sur la Raison qui aurait toujours son actualité ; pour lui, « la modernité n'est pas un projet inachevé », comme pour le philosophe Jünger Habermas (1988), mais plutôt « un cycle de changement continu inauguré par la rupture et le discontinu, et qui tournerait à vide ».

La dynamique de la modernité est une question toujours au cœur du débat. Pour circonscrire les transformations structurelles qui en sont le moteur, le concept de modernisation est introduit par les économistes et les sociologues alors que se pose le problème du développement des pays libérés du colonialisme durant les années 50. Parmi les dimensions qui précisent la notion de modernisation, retenons les phénomènes d'industrialisation de la production, de spécialisation du travail et d'urbanisation des populations auxquels sont liés des aspects importants de l'architecture moderne.

La notion de modernisme, quant à elle, appartient au domaine de l'esthétique ; elle concerne la représentation de l'expérience de la modernisation et de la conscience de la modernité (Harrison et Wood 1997 : 159). On peut l'associer à cette « esthétique de rupture, de créativité individuelle, d'innovation, partout marquée par le phénomène sociologique de l'avant-garde » que reconnaît Baudrillard (1973), sans pour autant employer ce terme.

Avec le critique américain Clément Greenberg (1965), la notion de modernisme acquiert un sens plus spécifique, renvoyant à la pratique artistique qui, s'étant libérée de la commande et ayant délaissé l'imitation de la nature (la mimesis), s'engage dans une réflexion sur la nature de l'art par les moyens de l'art, une pratique autonome et autoréflexive.

En architecture, la dénaturalisation passe par la libération du langage de sa référence à la technique ou à la convention culturelle (Reichlin).

1.4.3 Le Mouvement moderne

Terminons ce survol du vocabulaire par le Mouvement moderne, notion d'usage courant, bien qu'elle soit controversée. Dès 1936, on trouve l'expression dans le titre de l'ouvrage de Nikolaus Pevsner, *Pioneers of the Modern Movement*, document considéré comme la première véritable contribution à l'historiographie de l'architecture moderne. Avec ce livre, Pevsner développe la conception que le Mouvement moderne est né de ruptures et qu'il est orienté vers une fin. De plus, il

en retrace les sources au XIX^e siècle : il relève les multiples expériences novatrices, de William Morris à Walter Gropius, qui ont convergé vers l'apparition du Style international et dont la maison Moller d'Aldof Loos et l'usine Fagus de Walter Gropius sont les premières manifestations.

Alors que le moderne est devenu objet d'étude, la notion de « mouvement » vient remplacer celle d'« école » en histoire de l'art, ce qui dénote une dynamique fondée non plus sur l'imitation des œuvres passées et sur l'émulation, mais sur l'innovation et la rupture par rapport à la tradition.

Pevsner met au centre des transformations la production de masse ainsi que la science et la technologie. Pour lui, le Mouvement moderne est donc mû par la connaissance objective scientifique, par la production industrielle qui place l'art à portée de tous et par une nouvelle hiérarchie des arts, où l'architecture et le design prennent le pas sur les beaux-arts, plus précisément sur la peinture et sur la sculpture (Pevsner 1970 : 7).

Pour d'autres auteurs, le Mouvement moderne est de nature avant tout politique. Selon Leonardo Benevolo, la notion est non seulement historique, mais encore programme vivant, règle de conduite en vue de répartir équitablement entre tous les êtres humains certains avantages culturels, auparavant distribués, hiérarchisés selon les différentes classes sociales (1987 : préface).

Nous ne pouvons éviter de mentionner que la notion courante de « mouvement moderne » comme mouvement convergent et unitaire est remise en question pendant les années 70. Prenant leurs distances avec la conception canonique du Mouvement moderne, plusieurs auteurs explorent sa diversité sur le plan des idées et des formes (Jencks 1977, Ciucci 1981) et éclairent d'un jour nouveau l'engagement politique des architectes modernes qui ne sont pas toujours à gauche. Pour Manfredo Tafuri qui débusque la dimension idéologique de l'architecture (au sens marxiste du terme, d'idées au service de la classe dominante), le Mouvement moderne est une « fable consolante » qui propose un récit tronqué de l'histoire de l'architecture contemporaine, notamment de l'architecture sans avant-garde ou classicisme moderne (1982 : 104).

1.4.4 La modernité architecturale au Québec

Le concept de Révolution tranquille, qu'il soit associé aux mesures progressistes du gouvernement Lesage (1960-1964) ou qu'il renvoie à l'évolution réformiste et nationaliste de la société québécoise des années 60 et 70, est généralement confondu avec l'affirmation de la modernité en architecture et en arts (Linteau et autres 1986 : 394, 397). Néanmoins, selon les participants au colloque de 1986, *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*, la Révolution tranquille n'a pas attendu la disparition du très conservateur premier ministre Duplessis pour se manifester : « il nous semblait plus qu'opportun de remettre en question les approches qui ne reconnaissent l'émergence de la modernité culturelle au Québec qu'après la Seconde Guerre mondiale » (Lamonde et Trépanier 1986).

L'industrialisation du Québec remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1914, la moitié de la population de la province est urbanisée. Pour la période 1895-1929, Yvan Lamonde parle de « modernité en pointillé », ouverte sur la France

républicaine et laïque et, entre autres, marquée par la publication de la première revue d'avant-garde au Québec, *Le Nigog* (1918), à laquelle participent des architectes. Cette période est au centre de l'exposition d'architecture présentée au CCA en 1998, *Montréal métropole 1880-1930*, dans le but de montrer la modernité programmatique et technique de l'architecture de cette époque, malgré ses habits historicistes.

La crise de 1929 – dont les effets se font sentir jusqu'à la fin des années 30 – est plus qu'une crise de l'économie libérale et capitaliste : c'est également une crise des valeurs, comme l'écrit Lamonde. En architecture, la dépression et la guerre qui l'a suivie ont des conséquences sérieuses. Malgré le resserrement de la commande, les premières maisons modernes sont construites durant les années 30, à Montréal, par Marcel Parizeau ou encore par l'agence d'E.I. Barott et, à Québec, par Robert Blatter (Bergeron 1989 : 141).

Avec la relance économique des années 50, favorisée de ce côté-ci de l'Atlantique par le conflit mondial, la production bâtie atteint pendant les années 60 des sommets inégalés en nombre et en taille. C'est l'époque de la modernisation des villes.

De vastes travaux de rénovation urbaine s'engagent sur des voies résolument modernistes : la Place-Ville-Marie, la tour CIBC, la Place du Canada, les habitations Jeanne-Mance à Montréal ; les complexes H, J et G sur la colline Parlementaire à Québec, sans oublier les nouvelles infrastructures urbaines – métro et voies rapides – qui transforment partout le paysage des cités et de leur périphérie.

À la sortie des villes, le long des autoroutes, l'industrie implante ses installations. Les banlieues connaissent un nouvel étalement avec la prolifération des bungalows, que ponctuent centres commerciaux et églises modernes. Les constructions scolaires se multiplient et de grands campus sont bâtis à Montréal, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi.

Mais l'architecture est un art plus que tout autre soumis à la conjoncture. Avec les années 70 et ses multiples crises, pétrolière, écologique et même culturelle – Jencks en traite dans son ouvrage publié en 1977, *Modern Movement in Architecture* –, l'architecture au Québec entre dans une période de réflexion critique et marque une pause après la fin des grands chantiers des Jeux olympiques, de l'aéroport de Mirabel et des complexes gouvernementaux à Montréal et à Hull, entre autres.

1.5 POURQUOI LE PATRIMOINE RÉCENT ?

Si le patrimoine récent tarde à obtenir reconnaissance et protection, ce n'est certainement pas faute d'arguments en sa faveur. Nous avons vu que depuis une quinzaine d'années de nombreuses rencontres s'organisent sur la scène internationale et que plusieurs articles traitent du sujet. Dégageons les principales valeurs qui lui sont attribuées.

1.5.1 Son intérêt historique

La première rencontre internationale convoquée autour de la question du patrimoine architectural du XX^e^ siècle en 1987 est motivée par la crainte de la perte des témoins significatifs de la modernité architecturale en France (Direction du patrimoine 1988 : 5). L'argument de la valeur de témoignage des éléments du patrimoine récent auprès des générations futures est l'un des plus fréquents (DOCOMOMO 1997 : 6)[32].

Il faut reconnaître la portée documentaire du patrimoine récent qui illustre les divers courants de la création architecturale et les avancées techniques décisives ainsi que les réalités socioéconomiques qui conditionnent son développement (Abele et Gammage 2000 : 2-11)[33].

Pour le premier président de DOCOMOMO International, Hubert-Jan Henket, cette signification historique n'appartient pas qu'au passé, sa portée pédagogique s'inscrivant aussi dans le présent (Henket 1991 : 13)[34] . Pour plusieurs membres de DOCOMOMO, tout comme pour Jürgen Habermas, « la modernité est un projet inachevé » et le patrimoine du Mouvement moderne en conserve la mémoire vivante.

1.5.2 Sa valeur anthropologique

Le patrimoine récent trouve sa valeur dans l'histoire : il est non seulement un document qui témoigne des idées sociales et de l'esprit expérimental qui animent ses concepteurs, mais il est de plus une expérience actuelle. En effet, les édifices et les ensembles construits qui le composent sont au coeur de la vie quotidienne et de l'usage. Les qualités que certaines constructions offrent sur le plan de l'espace, de la lumière, des textures et des vues peuvent toujours être appréciées, sans oublier les rapports qu'elles permettent d'établir entre les individus et au sein des groupes.

---

[32] Citation originale : *It is our urgent responsibility to identify and preserve for future generations surviving works of the Modern Movement which represent the rich heritage of the 20th Century, an essential element in our cultural legacy which, for diverse reasons, are* (sic) *under imminent threat.*

[33] Citation originale : *While modern architecture may have limited appeal to many preservationists, it has a philosophical basis and illustrates the important social, economic, and technological forces at work during the mid-twentieth century, just as well as the more popular historic architectural style of earlier decades.*

[34] Citation originale : *Modern Movement buildings, sites and neighbourhoods form an important part of our social and cultural heritage. They are representative of an approach towards modernity in the recent past, which can widen our understanding of today in general and of the architectural development in particular.*

Il ne faut pas oublier que plusieurs architectes novateurs du XX^e siècle ont été soucieux de pallier l'anonymat et l'insignifiance du bâti (Vanlaethem 2004 : 188)[35].

1.5.3 Le développement durable

Le développement durable représente un autre argument en faveur de la protection du patrimoine récent – tout autant d'ailleurs qu'en celle du patrimoine plus ancien –, et ce n'est pas sans raison que des liens de plus en plus étroits se tissent entre le patrimoine bâti et l'environnement.

Dans un récent rapport à la Fondation Héritage Canada, Gunn (2001) démontre la pertinence de la réutilisation des bâtiments existants, notamment en ce qui concerne la préservation des terres agricoles et naturelles, l'économie d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre. Il soutient, non sans raison, que les structures modernes constituent un pourcentage suffisamment important de notre environnement bâti pour qu'elles soient soumises au même processus de conservation que les structures historiques (Jackson 1991 : 7)[36].

Alors que le troisième millénaire est amorcé, les sociétés connaissent à nouveau de profonds bouleversements, la révolution informatique induisant de nouveaux modes d'occupation du territoire et la nouvelle économie libérale, une redistribution de la propriété immobilière. En Occident, ces changements conduisent généralement à des redéfinitions de l'usage du bâti dont l'adaptation plutôt que le remplacement est aujourd'hui prônée pour des raisons autant écologiques que culturelles. Afin de sauvegarder les ressources naturelles, le recyclage des structures existantes est maintenant une option considérée et, malgré leur jeune âge, nombre d'édifices et d'ensembles bâtis au cours du XX^e siècle nécessitent des réfections et une redéfinition des affectations, certains même ayant besoin d'une restauration vu leur grande valeur artistique (DOCOMOMO 2000 : 4).

---

[35] Citation originale : *within the context of the 'tradition of the new', they endeavoured to restore an anthropological dimension, whether in topographical, relational or institutional terms. Qualities of this nature, all too often ignored, also deserve to be safeguarded.*

[36] Citation originale : *The structures of the recent past deserve to be surveyed, studied, and selectively conserved using the same preservation methodology that is applied to recognized historic structures and places. Newer structures comprise much too large a part of the built environment to be excluded from the preservation process.*

2. APPELLATIONS ET DÉFINITIONS

Vaste domaine, s'il en est un, que celui du patrimoine architectural récent qui englobe *grosso modo* un siècle d'histoire et est présent sur chacun des cinq continents !

Nous l'avons constaté d'entrée de jeu, les groupes et les institutions en patrimoine ne s'entendent pas sur une appellation unique. Dans le champ de la conservation, de telles fluctuations ne sont pas inédites. La notion même de patrimoine n'est pas atemporelle : elle a disqualifié voilà seulement une trentaine d'années celle de monument historique apparue à la fin du XVIII^{e} siècle. Mais, dans le cas qui nous occupe, les différences sont synchroniques et elles dénotent un nouveau rapport au temps plutôt qu'à l'objet.

2.1 APPELLATIONS

En vue de choisir une appellation qui s'adapte bien à la situation particulière du Québec, relevons systématiquement les dénominations qui sont employées sur la scène internationale. Nombreuses, celles-ci peuvent néanmoins être distinguées en deux grandes catégories : l'une se référant à un découpage temporel de l'histoire ; l'autre, à un découpage thématique.

2.1.1 Les appellations de nature chronologique

De manière générale, plusieurs instances internationales et nationales semblent avoir adopté des appellations articulées autour d'un découpage temporel de l'histoire dont l'étendue est plus ou moins explicite.

2.1.1.1 Le patrimoine architectural du XX^{e} siècle

Le siècle qui vient de se terminer sert de balises à bien des organisations. Alors que la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (1972) se réfère aux « ouvrages du XX^{e} siècle », les recommandations d'ICOMOS (1995, 1996, 2001) portent sur le « patrimoine du XX^{e} siècle » et celles du Conseil de l'Europe (1991), sur le « patrimoine architectural du XX^{e} siècle ».

Plusieurs publications et événements nous incitent à croire que la France définit son patrimoine récent en fonction du même découpage séculaire depuis le colloque tenu à Éveux en 1987, sur les enjeux du patrimoine architectural du XX^{e} siècle. Dix ans plus tard, en 1997, Bernard Toulier publie un bilan de la protection du patrimoine récent dans *Mille monuments du XX^{e} siècle en France*, dans la foulée de l'exposition éponyme, tandis que l'École nationale du patrimoine organise une table ronde intitulée *Architecture du XX^{e} siècle : le patrimoine protégé*.

Par ailleurs, en vue du nouveau siècle, toujours sous la direction de Toulier, est publié en 1999 l'ouvrage *Architecture et patrimoine du XX^{e} siècle en France*. Enfin, la rencontre de mars 2004, à Lille, nommée *Architecture religieuse du XX^{e} siècle en France : quel patrimoine ?* confirme ce consensus.

En Grande-Bretagne, cette approche séculaire a aussi cours. Y existe, depuis 1980, la Twentieth Century Society dont la mission[37] est la conservation du patrimoine architectural et du design à partir de 1914 et qui se montre donc plus inclusive que le programme *Post-War Architecture in England* mis en place par le l'English Heritage afin de sauvegarder l'architecture issue de la période de reconstruction massive ayant suivi la Seconde Guerre mondiale.

2.1.1.2 Le passé récent

Aux États-Unis, le Service des parcs nationaux du ministère de l'Intérieur s'intéresse au « passé récent » compris comme appartenant sans équivoque au XX^e^ siècle, mais qui n'englobe qu'une quarantaine d'années. Il remonte aux années 20 et se limite aux années 60, comme il est précisé dans un des textes publiés à l'occasion de la conférence de Chicago en 1995 (Golberg 1995 : 1-11).

2.1.1.3 Le patrimoine de l'ère moderne

Le « patrimoine de l'ère moderne » est l'appellation privilégiée par le CLMHC dans le contexte de son exploration des thèmes prioritaires abordés dans le plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : *Réalisations architecturales et de génie*. Désigné comme le patrimoine bâti de l'ère moderne, ce domaine voit ses limites temporelles définies comme se situant entre 1930 (1920 pour certains pays) et le milieu des années 70 (Bronson 1997 : 7).

2.1.2 Les appellations de nature thématique

D'autres organisations préfèrent adopter une appellation articulée autour d'un découpage thématique de l'histoire centré sur le phénomène de la modernité ou encore sur celui de la modernisation, et qui se rattache à des intérêts particuliers.

2.1.2.1 L'architecture du Mouvement moderne

Comptant de nombreux architectes attachés à l'esprit novateur du XX^e^ siècle parmi ses fondateurs, DOCOMOMO se voue exclusivement à la documentation et à la conservation de l'architecture du Mouvement moderne ou au *Modern Movement Heritage*, pour reprendre le titre de l'ouvrage collectif publié par Allen Cunningham (1998).

2.1.2.2 Le patrimoine moderne

Soucieux de la représentativité de la *Liste du patrimoine mondial*, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, quant à lui, s'intéresse au « patrimoine moderne » qui englobe non seulement le XX^e^ siècle, mais aussi le XIX^e^ siècle. Cet élargissement chronologique est justifié par le phénomène de la modernisation. Dans l'introduction au programme de documentation et de recherche lancé par le Centre en 2001, il est constaté que le XX^e^ siècle est le siècle de la modernisation, mais que celle-ci est amorcée à la fin du XVIII^e^ siècle et au XIX^e^ siècle (van Oers 2003 : 8).

---

[37] Citation originale : *To safeguard the heritage of architecture and design in Britain from 1914 onward.*

2.2 DÉFINITIONS

Concurremment à cette variété d'appellations, il existe plusieurs définitions de ce qu'est le patrimoine récent eu égard au domaine qu'il englobe, autant du point de vue chronologique que de celui de la nature des objets qu'il rassemble.

À l'issue du premier séminaire sur le patrimoine du XX^{e} siècle d'ICOMOS, l'une des deux recommandations portait précisément sur la nécessité d'entretenir un dialogue constant entre ICOMOS, DOCOMOMO et le Centre du patrimoine mondial afin d'en arriver à une définition de ce patrimoine et à une méthode d'identification communes (ICOMOS 1995 : 3).

2.2.1 Les définitions associées aux appellations issues d'un découpage temporel de l'histoire

Ces définitions sont particulièrement englobantes et précises sur le plan de la spécification du genre d'objets contenu dans le corpus.

2.2.1.1 Le patrimoine du XX^{e} siècle

Cohérent avec la position doctrinale établie dès le séminaire d'Helsinki de 1995, ICOMOS souligne que le domaine du patrimoine du XX^{e} siècle ne se limite pas aux œuvres architecturales, mais qu'il inclut l'ensemble des productions culturelles, grandes ou petites, urbaines ou rurales, novatrices ou traditionnelles, comme cela est précisé dans quelques-unes des recommandations issues de cette rencontre.

La première recommandation énonce que le patrimoine du XX^{e} siècle ne peut être défini seulement en fonction de son architecture. On tiendra compte d'un contexte élargi, soit les valeurs écologique, sociale, anthropologique, économique et culturelle, qui forment un tout. Il est essentiel de distinguer la notion de mémoire des considérations matérielles. La troisième recommandation indique qu'on doit accorder une attention à tous les éléments de ce patrimoine, même aux plus modestes et plus particulièrement aux ensembles urbains et ruraux ainsi qu'aux complexes résidentiels et industriels. Dans la cinquième recommandation, on demande de prêter une attention de façon soutenue au corpus complet du patrimoine du XX^{e} siècle, aussi bien aux constructions faisant appel aux technologies de pointe qu'à celles qui utilisent des matériaux et formes traditionnels (ICOMOS 1995 : 2)[38].

En 1991, dans une annexe à sa treizième recommandation, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe privilégie une approche semblable alors qu'il énonce une série de considérations destinées à guider les États membres dans la formulation de critères d'évaluation. L'importance de cette question justifie que nous en donnions ici le texte exact :

1. L'opportunité de reconnaître la valeur des créations significatives dans l'ensemble des styles, types et méthodes de construction du vingtième siècle ;

[38] Le texte original des recommandations, en anglais, est accessible dans le site Internet d'ICOMOS.

2. la nécessité de retenir pour la protection non seulement les œuvres des créateurs les plus renommés d'une période ou d'un type d'architecture, mais des témoignages moins connus, significatifs de l'architecture et de l'histoire d'une période ;
3. l'importance de prendre en compte parmi les facteurs de sélection d'une création non seulement ses données esthétiques, mais son apport du point de vue de l'histoire des techniques et des évolutions politique, culturelle, économique et sociale ;
4. l'indispensable ouverture de la protection à l'ensemble des composantes de l'environnement bâti comportant non seulement les constructions indépendantes, mais aussi les structures produites en série, les grands ensembles et villes nouvelles, les espaces et aménagements publics ;
5. le besoin d'étendre la protection aux décors extérieurs et intérieurs ainsi qu'aux équipements et mobiliers conçus en même temps que l'architecture et donnant son sens à la création architecturale.

La diversité du patrimoine du XX^e siècle est encore soulignée en des termes quelque peu différents par François Loyer dans l'ouvrage *Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France* : « loin de se réduire à des avant-gardes qui furent longtemps marginales, l'architecture du XX^e siècle inclut des courants entièrement opposés », tels que les Beaux-arts, l'Art déco, le régionalisme, le monumentalisme autoritaire. Cette variété le conduit même à parler « des patrimoines » plutôt que du patrimoine du XX^e siècle (Toulier 1999 : 22).

Toulier souligne également, lors de la table ronde intitulée *Architecture du XX^e siècle : le patrimoine protégé*, que la prise en considération des « immeubles par destination » et des équipements, plus fréquents dans la protection des édifices industriels, est plus difficile à mettre en œuvre dans les habitations privées (1998 : 14).

2.2.1.2 Le passé récent

L'approche états-unienne du patrimoine est moins artistique qu'historique et culturelle, comme le manifestent les thèmes qui articulent le programme de la première conférence sur la conservation du passé récent[39] et l'image qui lui sert de messager : une ancienne station d'autobus Greyhound de la Caroline du Sud.

Ayant principalement pour objet d'explorer le nouveau domaine, la rencontre s'arrête aux bâtiments et aux ensembles liés à la généralisation de l'automobile en particulier (postes de distribution d'essence, service au volant (drive-in)) et des transports en général, aux témoins bâtis de la guerre froide, au phénomène de la banlieue, aux lieux liés à la culture populaire, notamment à la musique, et aux problèmes des matériaux et des systèmes techniques modernes.

Cette orientation est encore confirmée par la communication de Carol D. Shull et Beth L. Savage, deux représentants du Service des parcs nationaux de Washington. Faisant le bilan de la nature des lieux historiques classés qui sont âgés de moins de 50 ans, Shull et Savage notent l'importance accordée (en ordre décroissant) à la valeur des biens au regard de l'histoire de l'architecture, des

[39] *Preserving the Recent Past.*

histoires sociale, politique et économique, des transports et, enfin, du génie. Cette orientation correspond à celle de la *Recent Past Initiative* du Service des parcs nationaux dont les buts sont précisés dans son site Internet.

2.2.1.3 Le patrimoine bâti de l'ère moderne

Dans le rapport de la CLMHC, le patrimoine de l'ère moderne est défini comme un « phénomène culturel » dont les principales dimensions sont précisées. Il comprend les édifices, ensembles et sites construits de 1930 à 1975 dont les concepteurs ont subi l'influence de trois phénomènes culturels d'importance majeure : 1) des conditions sociales, politiques et économiques changeantes ; 2) des avancées technologiques rapides ; et 3) de nouveaux modes d'expression formelle et de nouvelles réponses aux exigences fonctionnelles.

Ces changements se traduisent par l'apparition de nouveaux types bâtis (centres commerciaux, complexes résidentiels, etc.) et par de nouvelles approches en matière d'aménagement urbain (Bronson 1997).

2.2.2 Les définitions associées aux appellations issues d'un découpage thématique de l'histoire

À l'inverse, les organismes qui retiennent des appellations basées sur un découpage thématique de l'histoire adoptent en général des définitions plus exclusives.

2.2.2.1 Le patrimoine du Mouvement moderne

Dans le contexte de DOCOMOMO, c'est l'architecture du Mouvement moderne (ou l'architecture MoMo) qui retient l'attention. Le corpus ainsi considéré n'est pas tant délimité par des balises temporelles ou socioéconomiques que par un esprit commun, sinon une sensibilité idéologique.

Ce sont principalement les réalisations des spécialistes – architectes, artistes et ingénieurs – qui se sont inscrites dans le Mouvement moderne, au sein duquel a été prôné le renouvellement de l'environnement artificiel au nom des nouvelles réalités sociales et techniques. Il comprend non seulement les grandes œuvres, les icônes, dont la conservation s'impose, mais encore les réalisations mineures. Il inclut des édifices et des complexes, qu'ils soient des nouvelles constructions ou des transformations de constructions existantes, des ensembles urbains et suburbains, voire des quartiers, ainsi que des intérieurs et leur mobilier, des ouvrages de génie civil et des jardins. Il peut même comprendre des composants techniques.

L'architecture moderne est l'architecture nouvelle qui est apparue au début du XX^{e} siècle, en Europe et en Amérique, dans la foulée de la révolution industrielle et urbaine, et qui s'est généralisée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à l'ensemble de la planète (DOCOMOMO Québec 2000 : 3).

Si on le compare aux domaines d'intérêt de l'UNESCO, d'ICOMOS et du Conseil de l'Europe, il importe de souligner que celui de DOCOMOMO – l'architecture du Mouvement moderne – est, d'une part, davantage restreint (dans le temps autant

que dans ses manifestations) et, d'autre part, mieux compris et mieux documenté dans sa globalité que des domaines d'intérêt plus généraux tels que les « ouvrages du XX^{e} siècle », le « patrimoine du XX^{e} siècle » ou même le « patrimoine architectural du XX^{e} siècle ».

Outre son intérêt marqué pour l'architecture savante, ce qui distingue fondamentalement la définition de DOCOMOMO des autres, c'est l'attention apportée aux manifestations novatrices et au changement social. Un tel point de vue se retrouve dans le rapport de la CLMHC sur le patrimoine bâti de l'ère moderne.

2.2.2.2 Le patrimoine moderne

Dans son programme de recherche et de documentation élaboré en 2001, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO définit le patrimoine moderne comme l'expression d'une culture du bâti des XIX^{e} et XX^{e} siècles dans ses diverses catégories : le Mouvement moderne, le Patrimoine industriel, l'Expressionnisme, l'Art nouveau, l'Art déco, l'Éclectisme, le Muralisme, le Rationalisme, le Constructivisme, etc. (van Oers 2003 : 142)[40] .

Notons que l'approche plurielle du patrimoine moderne sur le plan culturel va de pair avec une vision rythmée de la chronologie, ces découpages découlant de la longueur de la période considérée. Si les XIX^{e} et XX^{e} siècles trouvent leur cohérence dans la modernisation, ils se composent de trois sous-périodes : l'ère victorienne, la société moderne et une nouvelle ère ouverte avec la guerre froide et se terminant avec la chute du mur de Berlin (van Oers 2003 : 8).

[40] Citation originale : *The expressions in built culture and respective categories of heritage of the 19th and 20th centuries that need to be researched and for which databases will have to be established are : Modern Movement, Industrial Heritage, Expressionism, Art nouveau/Jugenstil, Art Deco, Eclectism (with Beaux Arts as sub-category), Muralism, Rationalism, Constructivism, others.*

3. ENJEUX DU PATRIMOINE RÉCENT

Patrimoine du XX^e siècle, passé récent, patrimoine moderne, patrimoine du mouvement moderne, autant de dénominations pour désigner ce nouveau domaine patrimonial qui a émergé voilà une quinzaine d'années, en Europe d'abord, et dont la caractéristique majeure est sa jeunesse. Les différences entre les appellations et les définitions du patrimoine récent ne sont pas fortuites ni insignifiantes.

D'abord, la multiplicité des appellations départage les groupes et les institutions qui se sont portés à la défense du patrimoine récent, sur la base de leur degré d'inclusion/exclusion. En général, les professionnels et les autorités de la conservation, comme ICOMOS, le ministère français de la Culture et des Communications ainsi que le Service des parcs nationaux aux Etats-Unis, privilégient les notions qui permettent de prendre en considération les objets à protéger dans toute leur diversité matérielle (et même immatérielle) et historique, alors que les amateurs (au sens noble du terme : les amoureux) de l'architecture du Mouvement moderne rassemblés au sein de DOCOMOMO, organisation qui fait autorité, sont plus sélectifs.

Cette situation est sans doute liée au fait que les premiers représentent l'intérêt général, alors que les autres sont soudés par un intérêt particulier.

3.1 LE PATRIMOINE DU XX^e SIÈCLE

La notion de patrimoine du XX^e siècle est sans doute la plus univoque, du moins sur le plan chronologique. L'historien français Pierre Nora, directeur de publication de l'un des ouvrages les plus marquants de ces dernières décennies, *Les lieux de mémoire*, voit dans les découpages séculaires du temps, ces « rendez-vous arithmétiques du calendrier » comme il les appelle, l'un des deux modèles qui sous-tendent la commémoration contemporaine faite d'initiatives multiples où se croisent et se chevauchent le médiatique, le ludique, le promotionnel et le touristique (Nora 1997).

L'unité centenaire est particulièrement efficace sur le plan de la communication : elle permet de célébrer des événements historiques plus ou moins lointains. Les nombreuses manifestations liées au 60^e anniversaire des débarquements alliés en France ont fait la manchette, comme le font déjà les célébrations entourant le 400^e anniversaire de fondation de la Ville de Québec, qui auront lieu en 2008.

Le passage des siècles appartient aussi à cette mesure du temps passé, abstraite et, somme toute, arbitraire parce que très souvent sans fondement historique. Eric Hobsbauwn. Faisant l'histoire du siècle dernier dans *L'âge des extrêmes*, ne reconnaît-il pas un « court vingtième siècle » ? Cette notion lui permet d'adapter ce découpage temporel séculaire à la fois aux exigences de la rigueur intellectuelle et aux nécessités de la communication. Déclenché par la meurtrière Première Guerre mondiale et arrêté par la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement de l'URSS, le « court vingtième siècle » forme « une période historique cohérente désormais à jamais terminée » (Hobsbauwn 1999 : 24).

En architecture et en art, il est clair que le « court vingtième siècle » débute avec les avant-gardes historiques, celles plus ou moins précoces suivant les pays, qui

ont rompu violemment avec l'histoire pour inventer une nouvelle histoire (Tafuri 1968 : 50).

Au regard de l'histoire générale de l'art, ce « court vingtième siècle » débute en 1906, avec les premières manifestations du cubisme, date butoir pour les collections d'un musée comme celui d'Orsay, à Paris, consacré au XIX^e^ siècle.

Si un certain consensus existe autour de l'événement, et donc de l'année qui ponctue le commencement du « court vingtième siècle » en arts, il n'en est pas de même pour celui qui marque son achèvement. La publication par Charles Jencks de son ouvrage *The Language of Post-Modern Architecture* en 1977 est-il un jalon ? La question n'est pas tranchée. Quelle que soit la réponse, pour le XX^e^ siècle, il faut constater le décalage qui existe entre la temporalité mathématique et le rythme de l'histoire.

Aussi, le recours aux 100 années du XX^e^ siècle afin de délimiter le domaine du patrimoine bâti conduit à rassembler un corpus des plus variés, sinon des plus hétéroclites, non seulement en genre mais encore en significations historiques. S'y côtoient des documents de l'éclectisme qui a dominé le XIX^e^ siècle, des manifestations du modernisme et même celles de la fin du XX^e^, qui ont été qualifiées couramment de post-modernes.

3.2 LE PASSÉ RÉCENT

Le passé récent est la catégorie la plus floue étant donné que son domaine est simplement délimité par sa situation de proximité temporelle, sans pour autant que cette distance soit immédiatement précisée. Mais cette proximité n'est-elle pas aussi familiarité ? Ce passé récent, c'est celui que nous avons connu, voire qui nous est le plus proche sur le plan affectif. Il se mesure donc à l'aune des générations toujours vivantes et dont les années 20 constituent, pour la plus ancienne, un horizon de mémoire, sinon d'identité. Ici à nouveau, l'analyse que fait Pierre Nora de la commémoration contemporaine est éclairante. Il reconnaît le « pôle vécu » adapté à « la distance courte de la vie d'homme » (Nora 1997). Cette familiarité du passé récent se traduit encore dans la sélection des éléments qui le composent, où les manifestations populaires de la modernité trouvent leur pleine place aux côtés des documents de l'histoire nationale et de l'histoire de l'architecture.

À la différence du patrimoine du XX^e^ siècle, l'étendue temporelle du passé récent n'est pas sans fin pour ceux qui ont introduit la notion : bien que récent, il est passé, il se limite aux années 60 pour les conférenciers vedettes de la conférence de Chicago, en 1995. Par contre, cette fin n'est pas fixe ni établie une fois pour toutes. Le passé récent est donc une notion souple, ouverte qui permet de s'adapter à une probable extension en aval du domaine du patrimoine. Aujourd'hui, dix ans après la rencontre de Chicago, son éloignement doit-il être avancé à la décennie suivante ? Ce terme par sa nature paradoxale (le passé et le patrimoine ne sont-ils pas nécessairement anciens ?) revêt un intérêt critique, tout comme d'ailleurs la notion de patrimoine moderne.

3.3 Le patrimoine moderne

Patrimoine moderne ou patrimoine du Mouvement moderne, nous avons vu que ces notions ne sont pas exactement synonymes. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO utilise la première dans son programme de documentation et de recherche lancé en 2001, en vue de rééquilibrer le contenu de la *Liste du patrimoine mondial*. Il confère au patrimoine moderne une grande étendue chronologique, qui englobe les XIX^e^ et XX^e^ siècles, et une grande diversité historique. Il en va différemment avec le patrimoine du Mouvement moderne auquel est attaché DOCOMOMO. Généralement, son corpus date de l'entre-deux-guerres et des années de prospérité qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale.

Le patrimoine moderne de l'UNESCO et celui du Mouvement moderne cher à DOCOMOMO se distinguent par leur fondement historique. Le patrimoine moderne de l'UNESCO inclut toutes les manifestations de la modernisation sociale qui a transformé profondément les structures des sociétés occidentales depuis le XIX^e^ siècle, voire le milieu du XVIII^e^ pour les pays les plus précoces, en bouleversant les manières de produire et de vivre ensemble.

Par contre, le patrimoine du Mouvement moderne retient uniquement les témoins de la modernité comprise moins comme idéologique que comme « esprit du temps » dominé par l'idée de progrès. Pour les membres de DOCOMOMO, dont bon nombre défendent toujours les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont au cœur de la modernité depuis le Siècle des lumières, le patrimoine du Mouvement moderne a une valeur non seulement de témoignage du passé, mais encore d'enseignement pour le présent (Cunningham 1998)[41].

3.4 Un rapport au temps changeant

S'agissant de dénommer le patrimoine récent du Québec dont la modernisation sociale s'est faite par à-coups et dont la modernité culturelle d'abord freinée, a connu une accélération des plus remarquables au milieu du XX^e^ siècle, nous privilégions les dénominations qui mettent en tension des termes contradictoires afin de prendre acte d'une première spécificité : le patrimoine récent n'est pas un simple élargissement de plus du domaine du patrimoine. En ce début du XXI^e^ siècle, il est un indice de notre rapport changeant au temps.

Le monument historique s'est construit au XIX^e^ siècle sur la césure, alors de plus en plus évidente et traumatique, entre le passé et le présent dans des sociétés profondément transformées par l'industrialisation et l'urbanisation, mais néanmoins confiantes dans l'avenir. Ce rapport « futuriste » au temps laisserait de plus en plus place au « présentisme », et ce, depuis le milieu du XX^e^ siècle, depuis la multiplication des crises de toute nature (sociale, pétrolière, écologique, économique, politique) et la montée des incertitudes, dont l'affirmation des fondamentalismes religieux n'est que la plus récente source d'inquiétude.

Ces notions ont été explorées par l'historien François Hartog qui, dans son étude *Des régimes d'historicité*, définit les « rapports que les sociétés entretiennent avec

[41] Citation originale : *Modern architecture was a cultural imperative which expressed innovative ideas, the early buildings retaining their potency to this day.*

le temps » comme marquant l'horizon géographique et temporel des civilisations. Le « présentisme » circonscrit l'émergence d'un nouvel ordre du temps, dominé cette fois par le présent et dont le patrimoine depuis les années 80 serait un indice (Hartog 2003 : 163).

La boulimie conservatrice et le désir de mémoire de notre époque ne sont-ils pas une manière de conjurer un avenir menaçant, sinon bouché ? Parmi les nouveaux domaines que le patrimoine conquiert sans cesse, le moderne ou le récent est celui qui révèle clairement l'importance grandissante du présent au détriment autant du futur que du passé. Nous devons conserver non seulement ce que nos ancêtres nous ont légué, comme le pensait John Ruskin au XIX^{e} siècle, mais aussi ce que nous avons connu et qui a forgé notre identité en tant qu'individu et membre d'un groupe et d'une société.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Passé récent, patrimoine récent ou patrimoine moderne : quelle notion choisir ?

Si le passé récent dénote sans ambiguïté ce nouveau rapport au temps, il évacue par contre l'idée de patrimoine synonyme d'héritage et de transmission. On peut même se demander s'il n'abolit pas toute distance historique, comme le fait l'histoire du présent défendue par Pierre Nora. Cette histoire « autre », différente de l'histoire positiviste et nationale du XIX^e^ siècle qui a été au fondement du monument historique, assume le nouveau statut de l'événement dans les sociétés dominées par les médias de masse, l'événement n'étant aujourd'hui plus passé mais actuel (Nora 1978 : 468). Mais l'enjeu est-il de prendre acte des émergences culturelles contemporaines, pas encore comprises de tous, ou de choisir un terme qui puisse être approprié pour le plus grand nombre ?

L'analyse faite ici a mené la Commission des biens culturels du Québec à adopter l'appellation « patrimoine moderne » qui dénote, d'abord par la tension existant entre les deux termes qui la composent, la spécificité du domaine et de ses enjeux et, ensuite, l'urgence de protéger et de conserver un corpus particulier, formé de biens témoignant des espoirs, des transformations et des innovations qui ont marqué le Québec contemporain, soit les édifices et les ensembles remarquables de la période 30 à 70.

Bien que le choix d'une appellation ne constitue qu'un début dans le long processus d'appropriation de ce patrimoine par la société québécoise, la CBCQ est convaincue que cette étape méritait d'y consacrer autant de temps de réflexion afin d'enrichir la compréhension et de mieux connaître les processus qui ont influé la production du patrimoine moderne.

La Commission des biens culturels du Québec tient à remercier tout particulièrement M^me^ France Vanlaethem qui, malgré un horaire exigeant, a généreusement consacré temps et expertise à la production de ce document de réflexion. Grâce également à la participation soutenue de ses membres au cours des nombreuses et longues séances de discussion préparatoires à cette publication, la Commission peut envisager avec confiance le vaste chantier qu'il reste à entreprendre : l'élaboration de critères de gestion adaptés et efficaces devant mener à la conservation de ce précieux patrimoine.

Québec, octobre 2005

1. Westmount Square, Montréal, Québec, Canada, 1964-1969, Ludwig Mies van der Rohe, Greenspoon, Freedlander, Dunne (Alain Laforest).

2. Église Notre-Dame-de-Fatima, Jonquière, Québec, Canada, 1962-1963, Léonce Desgagné et Paul-Marie Côté (France Vanlaethem)

3. Sanatorium de Zonnestraal, Hilversum, Pays-Bas, 1926-1928, Jan Duiker, architecte (GA, Document 3).

4. Couvent Sainte-Marie de la Tourette, Éveux, France, 1953-1960, Le Corbusier et André Wogenscky (Taschen 1998).

5. Modifications de la cité Frugès, Pessac, France, 1925-1926, Le Corbusier et Pierre Jeanneret (Boudon).

6. Théâtre des Champs-Élysées, Paris, France, 1910-1913, Auguste et Gustave Perret, architectes (L'Architecture d'Aujourd'hui).

7. Église Unity, Oak Park, Illinois, États-Unis, 1904-1908, Frank Lloyd Wright, architecte (France Vanlaethem).

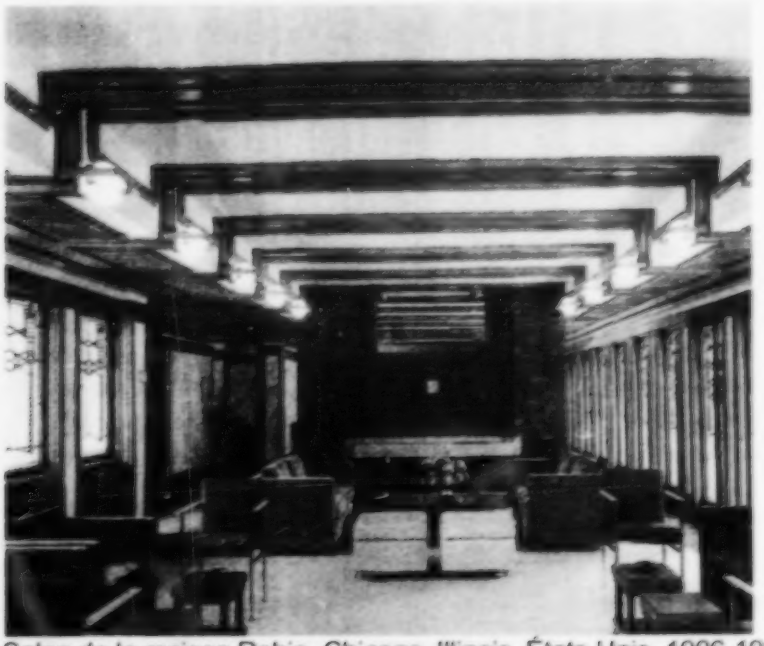

8. Salon de la maison Robie, Chicago, Illinois, États-Unis, 1906-1909, Frank Lloyd Wright, architecte (GA Document 2).

9. Maison Steiner, Vienne, Autriche, 1910, Aldolf Loos, architecte (Taschen, 1998).

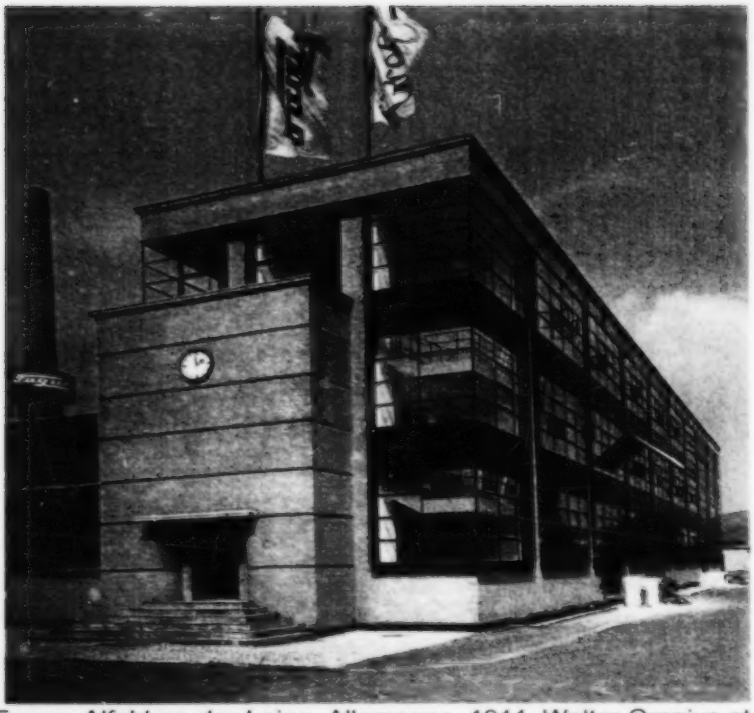

10. Usine Fagus, Alfeld-an-der-Leine, Allemagne, 1911, Walter Gropius et Adolf Meyer, architectes (Taschen 1998).

11. Hall LaRoche, maison LaRoche-Jeanneret, Paris, France 1923-1925, Le Corbusier et Pierre Jeanneret, architectes (L'Encyclopédie).

12. Maison Schröder, Utrecht, Pays-Bas, 1924-1925, Gerrit Rietveld (Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1996).

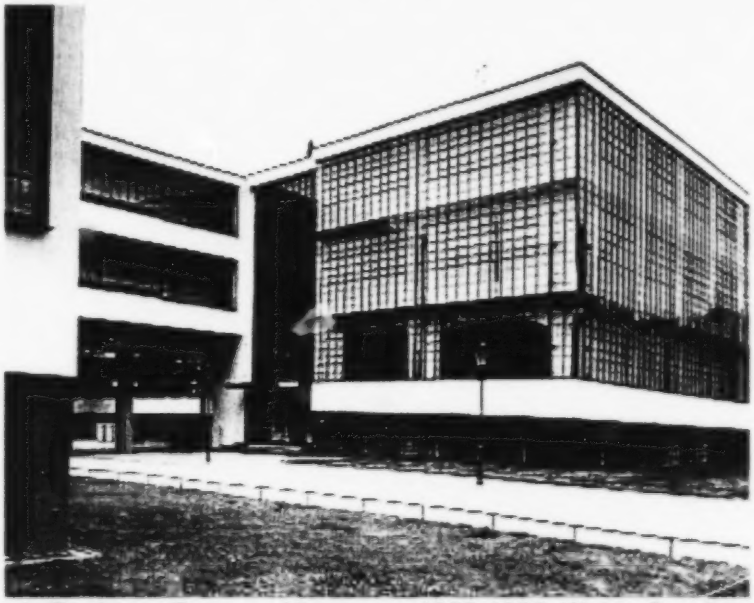

13. École du Bauhaus, Dessau, Allemagne, 1925-1926, Walter Gropius et Adolf Meyer, architecte. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2000 (GA Document 3).

14. Cité du Weissenhof, Stuttgart, Allemagne, 1926-1927, Ludwig Mies van der Rohe, directeur artistique (Taschen 1998).

15. Villa Martel, rue Mallet-Stevens, Paris, France, 1926-1927, Robert Mallet-Stevens (Archives de l'architecture moderne).

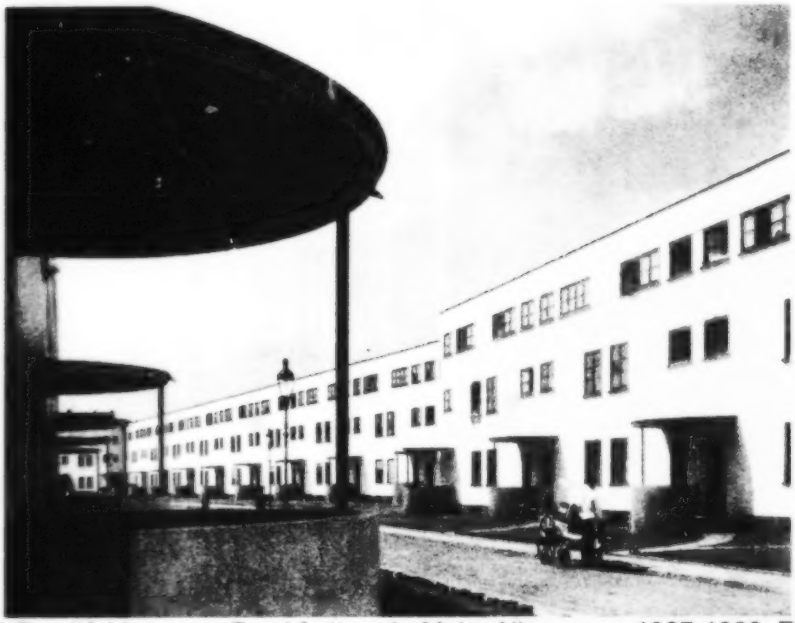

16. Cité Bruchfeldstrasse, Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne, 1927-1930, Ernest May, H. Bœhm, C. H. Rudloff, architectes (Tachen 1998).

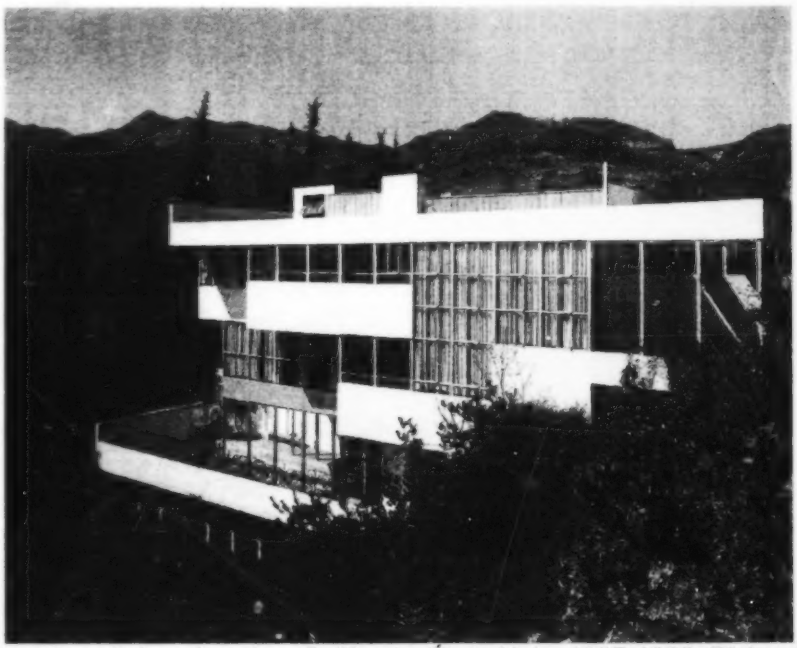

17. Maison Lovell, Los Angeles, Californie, États-Unis, 1927-1929, Richard Neutra, architecte (GA Document 3).

18. Pavillon de l'Allemagne de l'Exposition internationale, Barcelone, Espagne, Ludwig Mies van der Rohe, 1929, reconstitution, 1981-1986, Ignasi de Solà-Morales *et al.* (RL).

19. Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, New York, États-Unis, 1947-1952, Wallace K. Harrison et Max Abramovitz, directeurs (Tachen 1998).

20. Lever House, New York, New York, États-Unis, 1949-1952, Skidmore, Owings et Merill architectes (Tachen 1998).

21. Centre technique de General Motor, Warren, Michigan, États-Unis, 1949-1955, Eero Saarinen et associés, architectes (Tachen 1998).

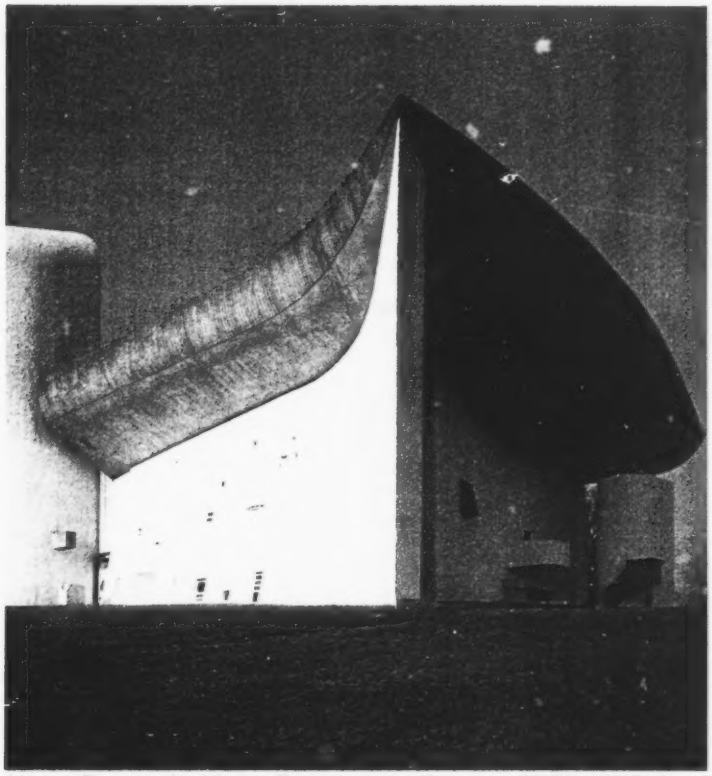

22. Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp, France, 1950-1955, Le Corbusier (Le Corbusier).

23. Bibliothèque de l'Université nationale autonome de Mexico, Mexico, Mexique, 1950-1952, Juan O'Gorman, architecte (Sharp).

24. Seagram Building, New York, New York, États-Unis, 1954-1958, Ludwig Mies van der Rohe et Philip Johnson, architectes (Tachen 1998).

25. Brasilia, Brésil, 1956-1960, Lucio Costa, urbaniste, Oscar Niemeyer, architecte (France Vanlaethem).

26. École d'architecture, Université de Yale, New Haven, Connecticut, États-Unis, 1959-1963 (Taschen, 1988).

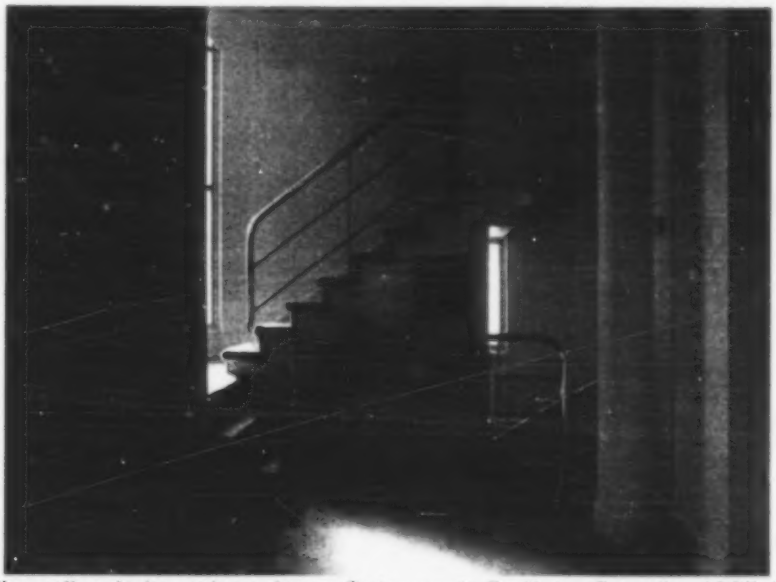

27. Cage d'escalier de la maison Jarry, Outremont, Québec, Canada, 1935, Marcel Parizeau, architecte (Bastin Evrard).

28. Maison Kerhulu, Sillery, Québec, Canada, 1945 (projet 1939), Robert Blatter et G.-Fernand Caron, architectes (France Vanlaethem).

29. Centre commercial, Domaine de L'Estérel, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Québec, Canada, 1935-1939, Antoine Courtens, architecte (France Vanlaethem).

30. Église du Christ-Roi, Joliette, Québec, Canada, 1952, René et Gérard Charbonneau, architectes (France Vanlaethem).

31. Habitations Jeanne-Mance, Montréal, Québec, Canada, 1954-1961, Rother/Bland/Trudeau, urbanistes, Greenspoon Freedlander & Dunne et Jacques Morin, architectes (Alain Laforest).

32. Pavillon du lac aux Castors, parc du Mont-Royal, Montréal, Canada, 1955-1958, Hazen Size et Guy Desbarats, architectes (France Vanlaethem).

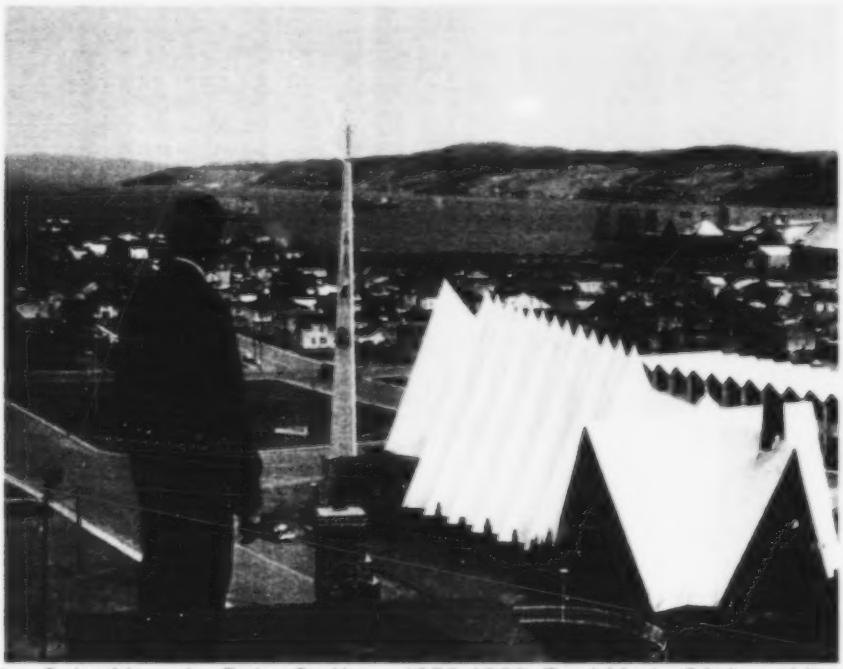

33. Église Saint-Marc, La Baie, Québec, 1955-1956, Paul-Marie Côté, architecte (ANQ Chicoutimi).

34. Place Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada, 1957-1966, I. M. Pei & Associates, Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold, Michaud, Size, architectes (France Vanlaethem).

35. Bungalows, banlieue de Montréal, c. 1960 (France Vanlaethem).

36. Résidence des étudiantes, Université de Montréal, Montréal, Canada, 1962, Papineau, Gérin-Lajoie, LeBlanc, architectes (France Vanlaethem).

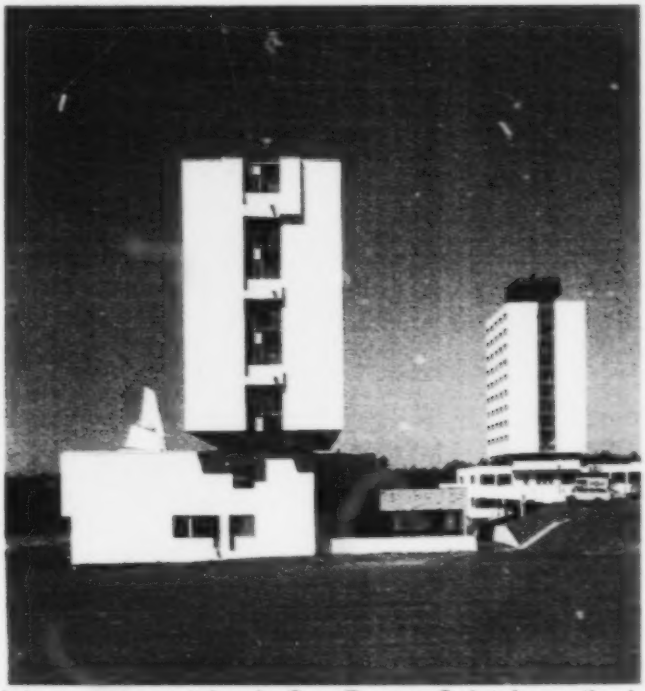

37. Campus intercommunautaire de Cap-Rouge, Saint-Augustin-de-Desmaures, Canada, 1962-1966, Jean-Marie Roy, architecte coordonnateur (Archives Laval).

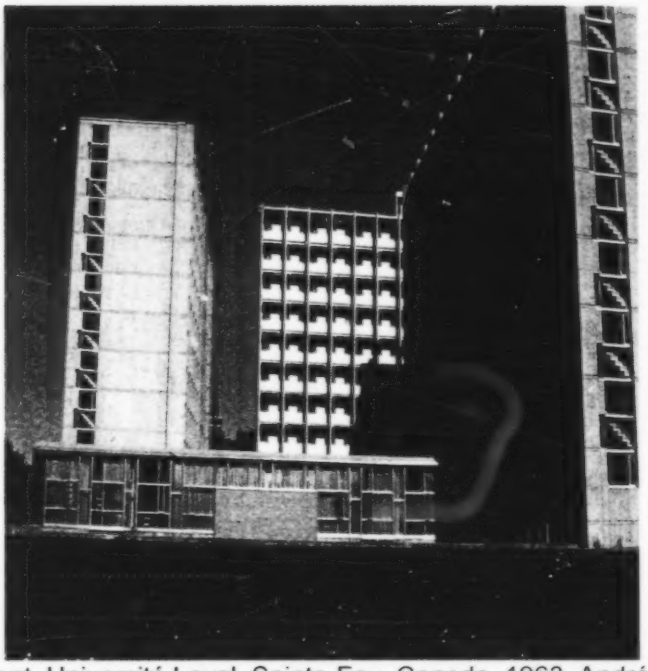

38. Pavillon Parent, Université Laval, Sainte-Foy, Canada, 1963, André Robitaille, architectes (France Vanlaethem).

39. Habitat 67, Montréal, Québec, Canada, 1964-1967, Moshe Safdie, architecte, David, Barott, Boulva, architectes associés, John C. Parkin (France Vanlaethem).

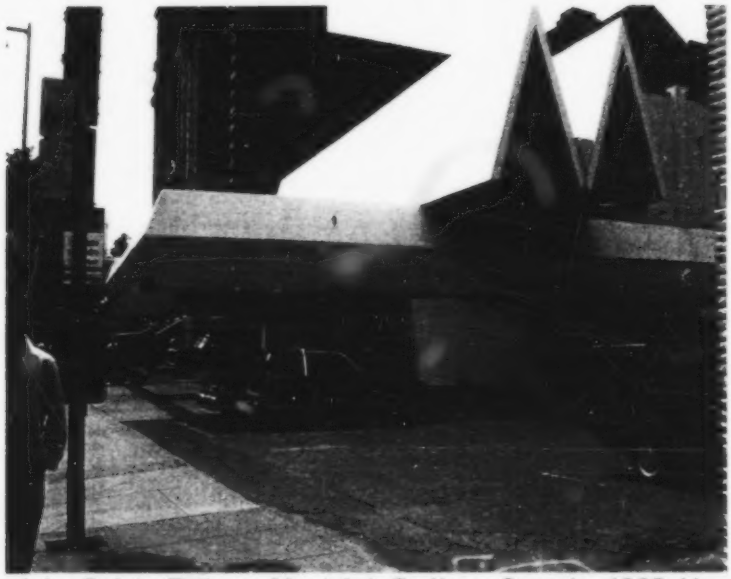

40. Caisse populaire Sainte-Zotique, Montréal, Québec, Canada, 1965, Henri Brillon, architecte (France Vanlaethem).

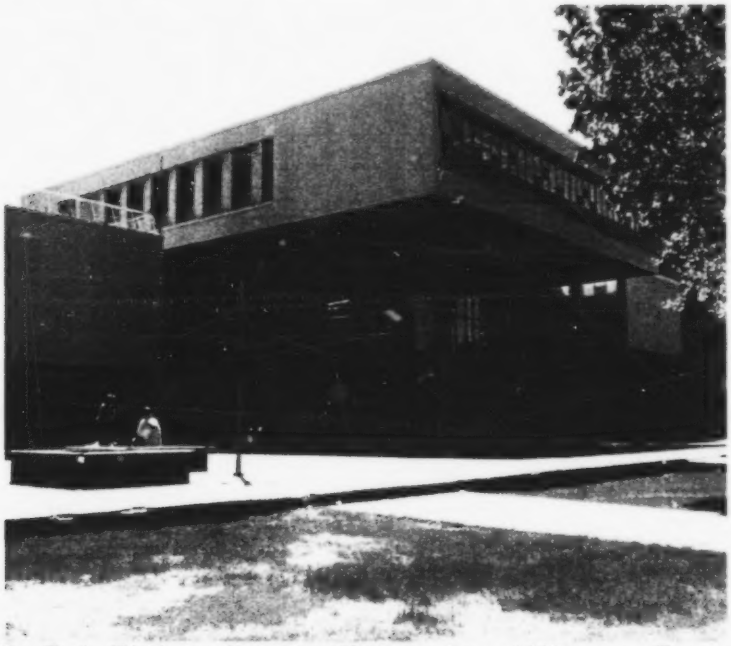

41. Hôtel de ville, Trois-Rivières, Canada, 1965, Leclerc et Villemure, Denoncourt et Denoncourt, architectes (France Vanlaethem).

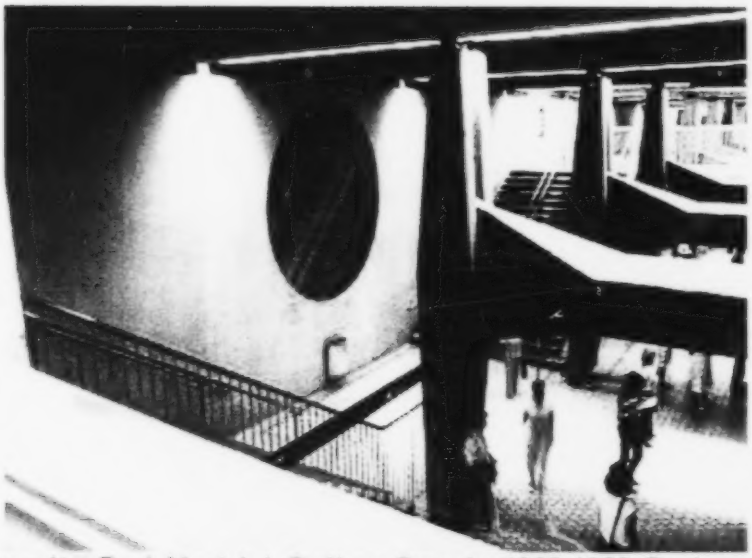

42. Station de métro Peel, Montréal, Québec, Canada, 1965-1966, Papineau, Gérin-Lajoie, LeBlanc, architectes, Mousseau, artiste (Archives STM).

43. Pavillons Gérard-Arguin et du Saguenay, Cégep, Jonquière, Québec, Canada, 1965, Evans St-Gelais, architecte (France Vanlaethem).

44. Développement résidentiel de l'île des Sœurs, phase 1, 1965-1970, Stanley Tigerman, urbanisme, Philip B. Bobrow, architecte, Ludwig Mies van der Rohe, conseiller (Fujikawa).

45. Édifices H et J, colline parlementaire, Québec, Canada, 1967-1971, Evans St-Gelais, Tessier, Corriveau, St-Gelais, Tremblay, Tremblay, Labbé, architectes (France Vanlaethem).

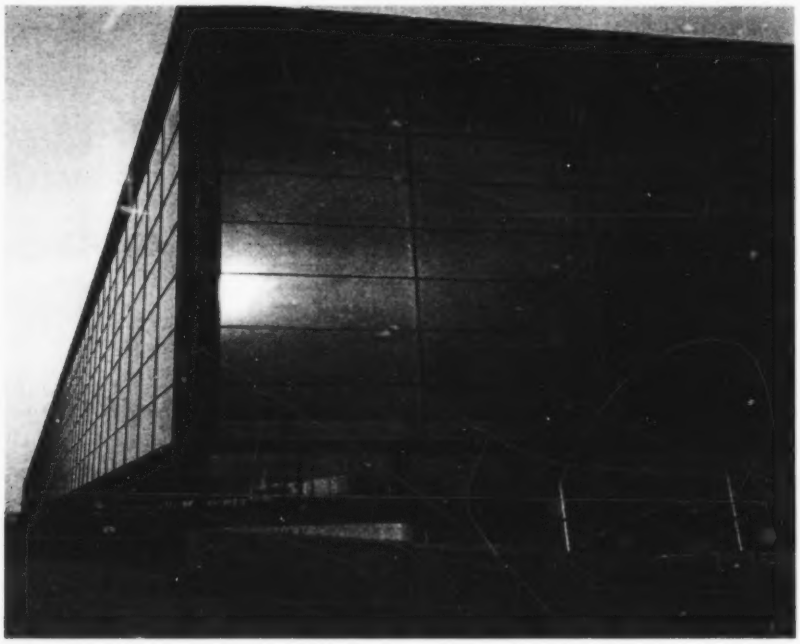

46. Aérogage de l'aéroport international de Montréal, Mirabel, Canada, 1969-1974 (fermé en 2004), Papineau, Gérin-Lajoie, LeBlanc, Edwards, architectes (France Vanlaethem).

BIBLIOGRAPHIE

ABELE, Deborah Edge and Grady GAMMAGE (2000) « The Shifting Signposts of Significance ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds) Preserving the Recent Past 2. Washington, D. C. : Historic Preservation Education Foundation, (2-7).

BABELON, Jean-Pierre (1988) « Conclusion », Direction du patrimoine, Les enjeux du patrimoine du XX^{e} siècle, colloque tenu au couvent de La Tourette, Eveux, les 12 et 13 juin 1987, Paris, Ministère de la Culture et des Communications, p. 153-155.

BABELON, Jean-Pierre et André CHASTEL (1994) La notion de patrimoine, Paris : Éditions Liana Levi.

BAUDRILLARD, Jean (1973) « La modernité », Paris, Encyclopaedia Universalis, XI, p. 139 - 141.

BÉGHAIN, Patrice (1998) Le patrimoine : Culture et lien social, Paris : Presses de Sciences Po.

BÉGUIN, François (1995) Le paysage, Paris : Flammarion (Dominos).

BENEVOLO, Leonardo (1987, 1988) Histoire de l'architecture moderne, tomes 1, 2, 3, 4, Paris, Dunod, 282, 302, 310, 182 pages, ill.

BERGERON, Claude (1987) L'architecture des églises du Québec, 1940-1985, Québec, P.U.L., 383 p.

BERGERON, Claude (1989) Architectures du XX^{e} siècle au Québec, Québec, Musée de la civilisation/Méridien, 271 pages, ill.

BINNEY, Marcus (1988) « La protection du patrimoine du XX^{e} siècle en Grande Bretagne ». In Direction du patrimoine, Ministère de la Culture et des Communications, Les enjeux du patrimoine du XX^{e} siècle, colloque tenu au couvent de La Tourette, Eveux, les 12 et 13 juin 1987, Paris, Ministère de la Culture et des Communications, p. 46-52.

BLIN, Jean-Pierre (1998) « Synthèse : La protection ». Actes de la table ronde Architecture du XX^{e} siècle : le patrimoine protégé, Paris, novembre 1997 (137-139), Paris : École nationale du patrimoine.

BOISCLAIR, Marie-Nicole (1990) « Art d'occident depuis la renaissance ». Notes de cours. Québec : Université Laval.

BOUDON, Philippe (1969) Pessac de Le Corbusier, 1927-1967, Étude socio-architecturale, Paris, Dunod, 152 pages, ill.

BRONSON, Susan D. (1997) Built Heritage of the Modern Era. Overview, Framework for Analysis, and Criteria for Evaluation. Rapport de recherche. Hull : Commission des monuments et des sites du Canada.

BRONSON, Susan D. and Thomas C. JESTER (2000) « Conserving the Built Heritage of the Modern Era : Recent Developments and Ongoing Challenges ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds.) Preserving the Recent Past 2. Washington, D.C. : Historic Preservation Education Foundation, (4-12).

BUMBARU, Dinu (2000) « Notes on World Heritage and the Recent Past ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds.) Preserving the Recent Past 2. Washington, D. C. : Historic Preservation Education Foundation, (1-10).

BURMAN, Peter (1997) « Towards a philosophy for conserving twentieth century ». In M. Stratton (ed.) Structure and Style : Conserving Twentieth Century Buildings, London : E & FN Spoon, 15-33.

CIUCCI, Giorgio (1981) « The Invention of the Modern Movement », Oppositions, n° 24, printemps 1981, p. 69-91.

COLQUHOUN, Alan (2002) Modern Architecture, Oxford, Oxford University Press, 288 pages, ill.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC (2004) La gestion par les valeurs: exploration d'un modèle, Québec, 49 pages.

CONSEIL DE L'EUROPE (1991) Recommandation N° R(91) 13 du Comité des ministres aux états membres relative à la protection du patrimoine architectural du vingtième siècle.

CUNNINGHAM, Allen (dir.) (1998) Modern Movement Heritage, Londres, E & FN Spon, 180 pages, ill.

CURTIS, William Joseph R. (1987) Modern Architecture Since 1900, Oxford : Phaidon.

D'ESPEZEL, Pierre et François FOSCA (1967) Histoire de la peinture de Byzance à Picasso, Paris : Éditions Aimery Somogy.

DIRECTION DU PATRIMOINE (1988) Les enjeux du patrimoine du XX^{e} siècle, colloque tenu au couvent de La Tourette, Eveux, les 12 et 13 juin 1987, Paris, Ministère de la Culture et des Communications, France 186 pages, ill.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE (1992) La Loi sur les biens culturels et son application. Québec, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec, (1987).

DOCOMOMO (1997) « The Modern Movement and the World Heritage List. Advisory Report to ICOMOS composed by DOCOMOMO's International Specialist Committee on Register ».

DOCOMOMO International :
http://www.docomomo.com/

DOCOMOMO QUÉBEC (2000) « Mémoire sur le patrimoine architectural moderne ». Mémoire déposé par DOCOMOMO Québec au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, Montréal, mars 2000.

DOCTER, Robert (1988) « Les Pays-Bas : développement d'une politique gouvernementale pour l'inventaire et la protection des monuments et paysages urbains de l'époque contemporaine ». In Direction du patrimoine, Ministère de la Culture et des Communications (1988) Les enjeux du patrimoine du XX^{e} siècle, colloque tenu au couvent de La Tourette, Eveux, les 12 et 13 juin 1987. Paris, Ministère de la Culture et des Communications, p. 32-40.

ÉCOLE NATIONALE DU PATRIMOINE (1998a) « Débat : Tradition française et protection ». Actes de la table ronde Architecture du XX^{e} siècle : le patrimoine protégé, Paris, novembre 1997 (85-86). Paris : École nationale du patrimoine.

ÉCOLE NATIONALE DU PATRIMOINE (1998b) « Débat : La protection du patrimoine du XX^{e} siècle ». Actes de la table ronde Architecture du XX^{e} siècle : le patrimoine protégé, Paris, novembre 1997 (87-90). Paris : École nationale du patrimoine.

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX (2001) « Pour la préservation du patrimoine religieux moderne », Montréal, s.p.

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, Inventaires : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/inventaires_f.htm (10 août 2004)

FRAMPTON, Kenneth (1985) Architecture moderne. Une histoire critique, Paris, Philippe Sers, 320 pages, ill.

FULTON, Gordon W. and Susan BRONSON (2000) « Commemorating Canada's Built Heritage of the Modern Era ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds.) Preserving the Recent Past 2. Washington, D.C. : Historic Preservation Education Foundation, 1-7.

GOLBERG, Bertrand (1995) « Preserving the Recent Past ». In Slaton, Deboarah and Rebecca A. Shiffer, Preserving Recent Past, Washington, D.C., Historic Preservation Education Foundation, I.

GÖSSEL, Peter et Gabriele LEUTHÄUSER (1991) L'Architecture du XX^{e} Siècle, Köln : Benedikt Taschen.

GREENBERG, Clément (1975/1974) « La peinture moderniste », Peinture, Cahiers théoriques, n° 8/9, p. 33-41.

GUAY, Louis (1996) « Aménagement et société ». Notes de cours. Québec : Université Laval.

GUNN, Cynthia (2001) « Examen du lien entre la conservation architecturale et la conservation naturelle ». Rapport de recherche. Ottawa : Fondation Héritage Canada.

HABERMAS, Jürgen (1988) Le discours philosophique de la modernité. Douze conférences, Paris, Gallimard, 486 p.

HARRISON, Charles et Paul WOOD (1997) « L'idée du monde moderne », Art en théorie, 1900-1990, Paris, Hazan, 1279 p. 158-162.

HARTOG, François (2003) Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps, Paris, Seuil 263 p.

HENKET, Hubert-Jan (1991) « Introduction ». Docomomo First International Conference Proceedings, September 12th-15th, 1990, Eindhoven, Eindhoven University of Technology, Netherlands Department for Conservation, p. 13-15.

HENKET, Hubert-Jan (1998) « The Icon and the Ordinary ». In Allen Cunningham, (dir.), Modern Movement Heritage, Londres, E & FN Spon, p. 13-17.

HISTORIC SITES AND MONUMENTS BOARD OF CANADA (1997) « Build Heritage of the Modern Era : Overview, Frame Work for Analysis, and Criteria for Evaluation », Ottawa, automne 1997.

HOBSBAWM, Eric J. (1999) L'âge des extrêmes, Histoire du court xx^{e} siècle, 1914-1991, Bruxelles, Éditions Complexe, 810 pages.

ICOMOS (1994) Document Nara sur l'Authenticité. (Nara, 6 novembre 1994).

ICOMOS (1995) Seminar on 20th Century Heritage. (Helsinki, juin 1995).

ICOMOS (1996) Seminar on 20th Century Heritage - Memory. (Mexico, juin 1996).

ICOMOS (1996) The Declaration of San Antonio at the Inter American Symposium on Authenticity in the Conservation and Management of the Cultural Heritage. (San Antonio, 30 mars 1996).

ICOMOS , 20th Century Heritage : www.international.icomos.org/20th_heritage/index.html (3 août 2004)

JACKSON, Mike (1991) « Preserving What's New ». The Journal of Preservation Technology, n° 2, 7-11.

JANSON, Horst W. (1970) Histoire de l'art : panorama des arts plastiques des origines à nos jours, Paris : Cercle d'Art.

JENCKS, Charles (1977) Modern Movements in Architecture, Bruxelles, Mardaga, 552 pages, ill.

JOKILEHTO, Jukka (1999) A history of architectural conservation. Oxford : Butterworth Heinemann.

KUIPERS, Marieke (2002) « Le Mouvement Moderne ». Points de vue, WHSITES NEWS, Centre du patrimoine mondial, UNESCO.

LAMONDE Yvan et Esther TRÉPANIER (1986) L'avènement de la modernité culturelle au Québec, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 319 pages, ill.

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER René, ROBERT, Jean-Claude et François RICARD (1986) Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 740 pages.

LONGSTRETH, Richard (2000) « Integrité and the Recent Past ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds.) Preserving the Recent Past 2. Washington, D.C. : Historic Preservation Education Foundation, 2-1 – 2-6.

LUCE, W. Ray (1995) « Kent State, White Castles and Subdivisions : Evaluating the Recent Past ». In D. Slaton and R. A. Shiffer (eds.) Preserving the Recent Past. Washington D.C.: Historic Preservation Education Foundation, II/15-II/20.

MACÉ DE LÉPINAY, François (2001) « Quelques réflexions sur les critères de protection du patrimoine ». Actes de la table ronde : Tri, sélection, conservation : quel patrimoine pour l'avenir? Paris, juin 1999 (115-119). Paris : École nationale du patrimoine, Éditions du patrimoine.

MESCHONNIC, Henri (1996) Sans titre. Texte de présentation du colloque La modernité après le postmoderne, Tokyo, novembre 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC (1988) « Comment évaluer l'intérêt d'un bien culturel ou d'un territoire et l'opportunité de lui attribuer un statut juridique », Montréal, octobre, 14 pages.

MINSITÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (France) Mille monuments du XX^e^ siècle en France. Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques, Expositions virtuelles. http://www.culture.gouv.fr/culture/exp/exp.htm

NATIONAL PARK SERVICE (1989) National Register Bulletin n° 22 : Guidelines for Evaluating and Nominating Properties that Have Achieved Significance Within the Past Fifty Years. Washington D.C. : U.S. Department of the Interior, National Park Service, Interagency Resources Division.

NATIONAL PARK SERVICE (1990) National Register Bulletin n° 15 : How to Apply the National Register Criteria for Evaluation. Washington D.C. : U.S. Department of the Interior, National Park Service, Interagency Resources Division.

NORA, Pierre (1978) « Mémoire collective ». Le Goff, Roger Chartier et Jaques Revel (dir.), La Nouvelle histoire, Paris, Retz .

NORA, Pierre (dir.) (1997) Les Lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 3 volumes, 1648 pages.

OLESEN, Ane Vium (2000) « Preface ». Reframing the Moderns. Substitute Windows and Glass, Docomomo International, Preservation Technology Dossier 3, avril 2000.

PEVSNER, Nikolaus (1936) Pioneers of the Modern Movement from William Morris to Walter Gropius. London : Faber and Faber.

PEVSNER, Nikolaus (1970) Les sources de l'Architecture moderne et du design. Bruxelles, La Connaissance, 215 pages, ill.

PEYCERÉ, David (1998) « Synthèse : La connaissance et l'identification ». Actes de la table ronde Architecture du XX^e^ siècle : le patrimoine protégé, Paris, novembre 1997 (133-138). Paris : École nationale du patrimoine.

POULOT, Dominique (1998) « Le patrimoine et les aventures de la modernité ». In Dominique Poulot (éd.) Patrimoine et modernité, Paris : L'Harmattan, 7-67.

RECENT PAST INITIATIVE :
www.cr.nps.gov/hps/tps/recentpast/ (novembre 2004)

REININK, Wessel (1990) « Controversy between functionalism and restoration : keep Zonnestraal for eternity as a ruin ». First International Conference Proceedings (DOCOMOMO), Eindhoven, septembre 1990, 50-54.

RICKETTS Shannon (1986) Historic Sites and Monuments Board of Canada, Minutes, June, p.20; cité dans S. D. Bronson (1997), Built Heritage of the Modern Era. Overview, Framework for Analysis, and Criteria for Evaluation, p.4.

SAINT, Andrew (1997) « A case for reforming architectural values ». In Michael Stratton (ed.) Structure and Style : Conserving Twentieth Century Buildings, London : E & FN Spoon, 34-35.

SHARP, Dennis (1972) Histoire visuelle de l'architecture du xx^{e} siècle, Bruxelles, Pierre Mardaga, 306 pages, ill.

SHARP, Dennis (1990) « " Modern " architecture and its conservation ». First International Conference Proceedings (DOCOMOMO), Eindhoven, septembre 1990, 55-58.

SHARP, Dennis and Catherine COOKE (dir.) (2000) The Modern Movement in Architecture / Selections from the DOCOMOMO Registers, Rotterdam, 010 Publishers, 280 pages, ill.

SHULL, Carol D. and Beth L. SAVAGE (2000) « From the Glass House to Stonewall : National Register Recognition of the Recent Past ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds.) Preserving the Recent Past 2. Washington, D. C. : Historic Preservation Education Foundation, 1-10.

SMITH, Peter (2000) « The English Heritage Experience ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds.) Preserving the Recent Past 2. Washington, D. C. : Historic Preservation Education Foundation, 1-6.

STOVEL, Herb (1990) La conservation du patrimoine : recueil de chartes et autres guides. Québec : Colloque international des villes du patrimoine mondial.

STOVEL, Herb et al. (1991) Guide de gestion. Organisation des villes du patrimoine mondial. Québec : Service des communications, Ville de Québec.

STOVEL, Herb (1994) « Notes on Authenticity ». In K.E. Larsen and N. Marstein (eds.) Conference on Authenticity in Relation to the World Heritage Convention. Preparatory Workshop. Bergen : Tapir Forlag, 101-107.

STOVEL, Herb et Julian SMITH (1996) Code de pratiques du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. J.-P.W. Landry et L.A.M. Fortin (éd.), Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

STRATTON, Michel (1997) « Introduction ». In M. Stratton (ed.) Structure and Style : Conserving Twentieth Century Buildings, London : E & FN Spoon, 1-10.

TAFURI, Manfredo (1982) Architecture contemporaine, Berger-Levrault, 461 pages, ill.

THE TWENTIETH CENTURY SOCIETY :
www.c20society.org.uk/ (7 septembre 2004)

TIESDELL, Steven; Taner, Oc and Tim Heath (1996) Revitalizing Historic Urban Quarters, Oxford, Architectural Press, 234 pages, ill.

TOULIER, Bernard, (dir.) (1997) Mille monuments du XX^{e} siècle en France. Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques, Paris : Éditions du patrimoine.

TOULIER, Bernard (1998) « Demain l'architecture du XX^{e} siècle... un héritage à inventer ». Actes de la table ronde Architecture du XX^{e} siècle : le patrimoine protégé, Paris, novembre 1997 (11-17). Paris : École nationale du patrimoine.

TOULIER, Bernard (1999) Architecture et patrimoine du XX^{e} siècle en France, Paris : Éditions du patrimoine.

TUNG, Anthony M. (2001) Preserving the World's Great Cities. The Destruction and Renewal of Historic Metropolis, New York, Clarkson Potter, 469 pages, ill.

UNESCO (1972) Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel. (Paris, 16 novembre 1972).

UNESCO (2000) « La Convention. La Convention en bref – Comment fonctionne-t-elle ? - Qui choisit les sites ? – Quels sont les critères de sélections ? » :
www.unesco.org/whc/fr/4convfr.htm

VAN OERS, Ron (2003) « Introduction to the Programme on Modern Heritage ». In VAN OERS, R. ; HARAGUCHI S. (dir.) Identification and Documentation of Modern Heritage, World Heritage Papers 5, Paris, UNESCO World Heritage Center, p. 7-13.

VANLAETHEM, France (1996) « La cause du patrimoine architectural moderne », ARQ, juin, p. 8-11.

VANLAETHEM, France (2004) « The Difficulté d'être of the Modern Heritage », The Journal of Architecture (Londres), vol. 9, n° 2, été, p. 157-172.

VENTURI, Robert (2000) « Thoughts on Preserving the Recent Past ». In D. Slaton et W. G. Foulks (eds.) Preserving the Recent Past 2. Washington, D. C. : Historic Preservation Education Foundation (1).

VILLE DE MONTRÉAL (2004) Plan d'urbanisme de Montréal. Version préliminaire, Montréal, 262 pages, ill.
www2.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme/plan_urbanisme/index.shtm
(10 août 2004)

WARD Jandl (1995) « Introduction : Preserving the Recent Past ». In Slaton, Deboarah et Rebecca A. Shiffer (1995) Preserving Recent Past, Washington, D.C., Historic Preservation Education Foundation, p. I-3-4.

WILLIAMS GOLDHAGEN, Sarah (2000) « Coda : Reconceptualizing the Modern ». In S. Williams and R. Legault (eds.) Anxious modernisms. Experimentation in Postwar Architectural Culture, Montréal : Centre canadien d'architecture and Cambrige (Mass.) : The MIT Press, 336 pages, ill.

WILLIAMS GOLDHAGEN, Sarah and Réjean LEGAULT (2000) « Introduction : Critical Themes of Postwar Modernism ». In S. Williams et R. Legault (dir.) Anxious modernisms. Experimentation in Postwar Architectural Culture, Montréal : Centre canadien d'architecture and Cambrige (Mass.) : The MIT Press, 336 pages.

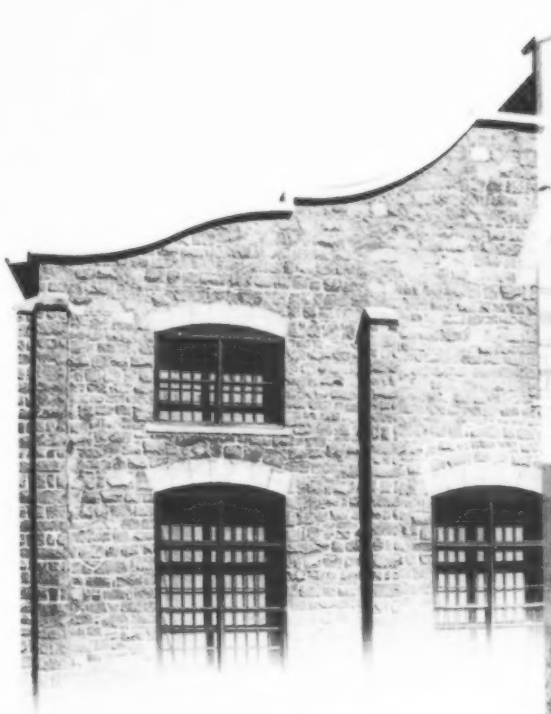

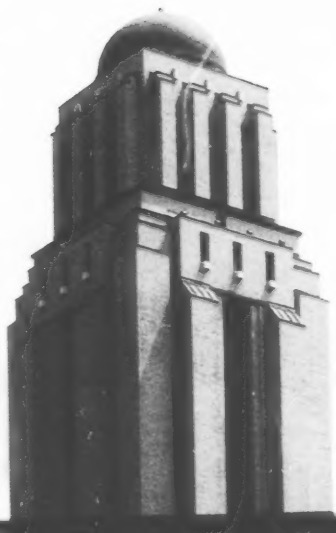

Crédits photo

RECTO

Jean-François Rodrigue
Moulin à vent de l'Isle-aux-Coudres
Galets de Natashquan
Phare de Pointe-des-Monts, Baie-Trinité
Chapelle des Ursulines, Québec

Alain Laforest
Habitat 67, Montréal

VERSO

Jean-François Rodrigue
Pulperie de Chicoutimi
Domaine Cataraqui, Québec
Pont Perreault, Notre-Dame-des-Pins

Louise Méthé
Église Saint-Jacques, Montréal
Pavillon Roger-Gaudry, Université de Montréa

Graphisme : Louise Méthé